suva



Rapport de gestion 2018

Depuis 1918, nous nous engageons en faveur de la sécurité au travail et durant les loisirs. Nous apportons ainsi une contribution importante à la paix sociale en Suisse. Découvrez l'histoire de la Suva: suva.ch/histoire

Chiffres et faits	3
Avant-propos	4
Interview	5
Rapport d'activité	10
Gouvernance d'entreprise	22
Rapport financier	32

Photo de la page de titre

Jérôme Chanton, CEO de la société Kugler Bimetal SA, dans l'atelier de production du Lignon à Genève. Il se réjouit de la réduction extraordinaire de prime de 15 %.

Avec la somme économisée, il achètera de nouveaux équipements de protection individuelle et investira dans la formation de ses collaborateurs. Lire l'interview sur www.suva.ch/benefit-f.

Chiffres et faits

personnes assurées

(travailleurs à plein temps)

entreprises assurées





milliards de francs

Masse salariale assurée AAP (assurance contre les accidents professionnels)

milliards de francs

Recettes de primes brutes





accidents et maladies professionnelles enregistrés

milliards de francs

Prestations d'assurance versées





millions de francs

Charges d'exploitation

millions de francs

Investissement dans la prévention (maladies et accidents professionnels et non professionnels)



millions de francs

Résultat d'exploitation après réduction du fonds de compensation

collaborateurs

(3371 postes à plein temps)

Ancrage en Suisse

La Suva fournit au siège de Lucerne, dans ses 18 agences et dans ses deux cliniques de réadaptation des prestations complètes dans les domaines de la prévention, de l'assurance et de la réadaptation. Les spécialistes de la sécurité au travail et de la protection de la santé exercent leur activité à Lucerne et à Lausanne. Ils veillent, avec le soutien de la Confédération et des cantons, à ce que l'environnement de travail en Suisse soit sûr et sain.



Madame, Monsieur,



Gabriele Gendotti Président du Conseil de la Suva



Felix Weber Président de Direction

L'année dernière, nous avons célébré le centième anniversaire de la Suva avec nos clients et nos collaborateurs. Alain Berset, président de la Confédération, a fait l'éloge du modèle Suva et du partenariat social: «La question sociale ne pourra jamais être classée. Certes, elle change de caractère, son urgence varie – mais elle reste toujours présente.» Des termes forts qui reflètent l'importance de la Suva pour la société.

Cent ans après son entrée en activité, la Suva s'engage toujours en faveur de la sécurité au travail et durant les loisirs. Il est réjouissant de constater que de plus en plus d'entreprises se revendiquent de notre Charte de la sécurité et que les travailleurs observent les règles vitales. Sous la devise «La Suva rend le travail et les loisirs sûrs», nous poursuivons une vision claire et concentrons notre attention sur la culture de la sécurité, l'être humain et son comportement.

Bien entendu, les clients et leurs assurés sont au centre de nos priorités. Nous les faisons profiter des revenus extraordinaires des placements. En 2019, ils bénéficient de ce fait d'une réduction extraordinaire de 15 % sur la prime nette, ce qui représente un allégement de quelque 520 millions de francs pour l'économie suisse.

L'un des piliers du «Modèle Suva» est la réadaptation dans les cliniques de Bellikon et de Sion. Le cadre du repositionnement des cliniques décidé en 2018 crée une ouverture sur le marché tout en offrant une plus grande marge de manœuvre entrepreneuriale. Pour la Rehaklinik Bellikon, 2018 marque aussi la fin d'un chantier de cinq ans. L'objectif de la réadaptation reste de permettre un retour optimal et rapide au poste de travail.

La Suva affiche aussi des finances saines et durables. Elle présente un bilan solide en 2018. Dans l'ensemble, nous avons pu enregistrer un bénéfice malgré un fléchissement des marchés des actions. Grâce aux bons rendements réalisés sur les placements au cours des dernières années, la performance négative de –2,7 % est viable. La Suva dispose toujours d'une assise financière très solide reflétée par un degré de couverture de 123 % à fin 2018, et tous les engagements à long terme sont intégralement couverts.

Le contexte économique de la Suva s'est assombri: la conjoncture ralentit, les taux d'intérêt négatifs affectent le marché monétaire. C'est pour cela que l'intégrité et un partenariat social fort prennent d'autant plus d'importance pour le succès de la Suva. Au sein du Conseil de la Suva et de la Direction, nous engageons tous nos efforts dans cette direction.

Gabriele Gendotti

S. Jendth"

Président du Conseil de la Suva

Felix Weber

Président de Direction



«La grande estime publique témoignée pour la Suva et son action au cours du siècle écoulé nous a particulièrement réjouis.» Le président du Conseil de la Suva, Gabriele Gendotti (à dr.), et le président de Direction, Felix Weber (au centre), s'entretiennent avec Daniel Ammann, auteur et journaliste.

«L'esprit Suva est un ingrédient du succès de la Suisse.»

Interview sur l'exercice 2018: retour sur les temps forts et l'importance de l'esprit Suva.

En 2018, la Suva a fêté son centième anniversaire. Quel temps fort retiendrez-vous?

Gabriele Gendotti: La fête du centenaire sur le Bürgenstock fut pour moi le moment le plus fort. Il y avait des personnalités, dont le président de la Confédération Alain Berset, mais aussi beaucoup de collabo-

«En cette année de centenaire, j'ai pris conscience, de manière positive, de mes responsabilités en tant que président de la Suva.»

Gabriele Gendotti Président du Conseil de la Suva

rateurs actifs ou retraités. J'y ai ressenti les 100 ans d'histoire de la Suva, qui m'ont véritablement fait prendre conscience de mes responsabilités en tant que président de cette institution.

Felix Weber: Pour moi, ce sont les événements clients organisés par nos agences dans toute la Suisse. Ils nous ont permis de fêter notre anniversaire avec nos clients, en toute modestie et avec assurance. La grande estime témoignée pour la Suva et son action au cours du siècle écoulé m'a particulièrement réjoui.

Monsieur Gendotti, voici un an que vous présidez le Conseil de la Suva. Quel sujet vous a le plus occupé?

Gendotti: La mise en œuvre de la stratégie «avance». Elle vient en réponse au défi le plus important pour la Suva, les mutations sociales et technologiques, qui transforment aussi notre mode de travail. Nous ciblons avant tout une prévention globale. S'agissant de la sécurité au travail, nous avons obtenu d'excellents résultats, mais il faudra faire plus d'efforts pour contenir l'augmentation des accidents non professionnels. Pour une entreprise, un accident durant les loisirs a les mêmes conséquences qu'un accident du travail: le collaborateur manque pendant plus ou moins longtemps. Nous misons de plus en plus sur des spécialistes de la prévention, qui conseillent nos PME et apprennent à leurs collaborateurs à se protéger pendant leurs loisirs.

La Suva a clôturé l'exercice sur un résultat positif. Comment le jugez-vous?

Weber: En 2018, nous avons effectivement réalisé un résultat positif et ce malgré des marchés financiers exigeants. C'est réjouissant. Mais le plus important est que la Suva est toujours très solidement financée et à même de répondre à ses engagements. L'ensemble des branches d'assurance et des comptes partiels repose sur des bases financières stables. Grâce à la stratégie de placement axée sur le long terme, au rendement des placements des années précédentes et à la constitution rigoureuse de provisions, nous supporterons aisément l'abaissement du taux d'intérêt technique décidé par la Confédération avec effet au 1er janvier 2020.

Seule ombre au tableau en 2018: une performance négative sur les placements pour la première fois en dix ans. D'encore 7,8 % en 2017, elle a chuté à –2,7 % l'an dernier. Qu'est-ce qui a grippé? Weber: Nous savions bien que les rendements de ces dernières années étaient supérieurs à la moyenne et connaissions la surévaluation des

«En 2018, nos spécialistes ont réalisé une performance supérieure à celle des indices de référence.»

Felix Weber Président de Direction marchés financiers. C'est aussi une question de politique monétaire. Un correctif, tôt ou tard, était inévitable. Nos spécialistes ont très bien géré cette situation pour le moins difficile. Ils ont réalisé une performance supérieure à celle des indices de référence. Vu ainsi, on ne peut pas dire que quelque chose ait grippé.

La stratégie de placement de la Suva est donc la bonne?

Gendotti: Nous l'avons prouvé ces dernières années. Nous avons toujours opté pour des placements anticycliques axés sur le long terme. C'est la stratégie la plus profitable à longue échéance. Aucune nécessité ni raison d'en changer pour l'instant. Pour compenser les fluctuations de valeur à court terme, parfois importantes, nous disposons de réserves en quantités suffisantes. C'est notre force. Nos engagements envers les assurés sont garantis dans tous les cas et pour longtemps.

Quelle est votre vision des perspectives à moyen terme? Comment évolueront les marchés et donc la performance des rendements?

Weber: Les rendements attendus resteront inférieurs à la moyenne dans les années à venir. Malgré la correction, les taux demeurent très bas, avec des marchés boursiers et de l'immobilier surévalués. Les incertitudes politiques et économiques, dont le Brexit ou la guerre commerciale Chine-USA, ont également pris de l'ampleur.

Gendotti: Nous pouvons dire avec certitude que nous avons une bonne capacité de risque, nous sommes parés pour faire face à n'importe



«Nous avons une bonne capacité de risque, nous sommes parés pour faire face à chaque évolution. Toutes nos obligations de prestations sont couvertes.»

Gabriele Gendotti Président du Conseil de la Suva

quelle évolution. Même si l'année prochaine s'annonce difficile, il n'y a pas de raison de s'inquiéter.

L'an dernier, vous avez décidé de réduire les réserves de fluctuation de valeur en 2019. Les assurés en bénéficieront sous la forme de primes plus basses à hauteur de 520 millions de francs. Au vu des performances négatives, cette décision était-elle prématurée?

Gendotti: Non. Cette distribution ne menace en rien notre capacité à faire

face à nos obligations de prestations. Fin 2018, la Suva affichait un taux de couverture de 123 % et donc une extrême solidité financière. En prenant cette décision, nous étions bien conscients que la situation politique et sur les marchés financiers est tendue. Il est toutefois juste et important de faire participer nos assurés aux excédents de revenu du capital. C'est une forme de soutien à la place économique suisse.

L'automne dernier, la Suisse a approuvé l'intégration de l'article sur la surveillance des assurés dans la législation sur les assurances sociales à près de deux tiers des voix (64,7 %). Ce vote vous a-t-il surpris?

Gendotti: Non, j'ai toujours été confiant sur ce point. Nous devons combattre la fraude à l'assurance pour éviter le versement injustifié de millions de francs de prestations à la charge des payeurs de primes dont la grande majorité est honnête. Cette décision ne change en rien nos pratiques. Nous prenons très au sérieux la protection de la sphère privée de nos assurés et continuerons à n'engager d'observations qu'en dernier recours, pour quelques cas chaque année, comme jusqu'ici.

Restons-en à la question des contrôles: la Suva économise environ 6 % sur le total des frais de traitement en vérifiant systématiquement les factures médicales et hospitalières de ses assurés. Comment faites-vous concrètement?

Weber: Nous utilisons un système de traitement électronique. Un algo-



rithme vérifie la plausibilité des postes facturés et retourne automatiquement les factures incorrectes. Le système met à part certaines factures devant être spécialement contrôlées par nos spécialistes. Il vérifie les aspects formels, l'individu, les questions spécifiques à un cas. L'an dernier, nous avons économisé 77 millions de francs, dont 20 % par des contrôles entièrement automatisés.

À l'automne dernier, des spécialistes de la prévention travaillant pour des assureurs-accidents du monde entier ont participé à un forum de plusieurs jours à Lucerne. Quelles sont les tendances au niveau international?

Gendotti: J'ai été stupéfait des changements en cours. Les assureurs-accidents cherchent tous à appliquer la numérisation à la prévention et à la sécurité au travail pour offrir aux travailleurs des conditions de travail aussi sûres que possible.

Weber: Nos solutions dans la gestion des données ou les possibilités offertes par la réalité virtuelle et augmentée dans la prévention ont suscité un vif intérêt. Pour la numérisation, nous faisons partie des premiers au niveau mondial ou même des précurseurs.

Par exemple?

Weber: Nous intensifierons la numérisation, en particulier dans le traitement des cas. Nous avons mis au point avec l'Association Swissdec, entre autres, un standard de transmission implémenté chez nous. Ce système simplifie les échanges avec les entreprises assurées. L'objectif est d'éliminer complètement le papier, de la déclaration de sinistre au paie-

ment des indemnités journalières. Nous respectons l'ensemble des prescriptions de protection des données et des critères de sécurité technique.

Le nombre d'accidents professionnels est reparti à la hausse après plusieurs années de baisse. Avezvous une explication?

Weber: En chiffres absolus, vous avez certes raison, mais l'emploi a progressé dans la même proportion. Nous ne partons donc pas du principe que le risque d'accident effectif a augmenté. Ce qui nous préoccupe, en revanche, c'est une nouvelle progression massive des accidents non professionnels l'an dernier. Sur les 10 000 accidents supplémentaires enregistrés en 2018, 7000 à 8000 accidents sont survenus durant les loisirs, soit un sixième de plus qu'en 2017.

La stratégie de la Suva consiste à concentrer la prévention sur les risques collectifs majeurs. Quels sont-ils dans le domaine des loisirs?

Weber: Le sport et les jeux représentent un tiers des accidents non professionnels. Les sports de neige génèrent les coûts les plus élevés et c'est le football qui cause le plus d'accidents. Les accidents domestiques, comme les chutes de plainpied, arrivent en deuxième position. Viennent ensuite les accidents en lien avec des activités comme la randonnée ou les voyages. Le groupe des plus de 55 ans est celui qui totalise le plus grand nombre d'accidents.

«Nous intensifierons la numérisation dans le traitement des cas. Notre vision: éliminer le papier, de la déclaration de sinistre au paiement des indemnités journalières.»

Felix Weber Président de Direction

Lors de la fête du centenaire, que vous évoquiez au début, le conseiller fédéral Alain Berset disait que la paix du travail, que nous envient d'autres pays, repose sur la capacité des employeurs et des travailleurs à s'asseoir autour d'une table, comme à la Suva, pour trouver des solutions. La Suisse auraitelle besoin d'un supplément d'esprit Suva?

Gendotti: L'histoire de la Suva repose sur cette capacité à discuter ensemble en pondérant les intérêts. Il est très important de ne pas prendre des décisions qui seraient imposées d'en haut, mais d'essayer de trouver des solutions acceptables pour tous. Si vous me demandez s'il faudrait aussi reprendre plus souvent ce principe en politique, je réponds oui sans hésiter. Ce qui compte, à la fin, c'est la capacité à trouver des solutions dans l'intérêt de la collectivité. Cet esprit Suva est un ingrédient du succès de notre pays.



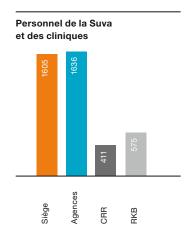
Rapport d'activité

Notre activité

La Suva est l'un des piliers du système suisse d'assurances sociales. Entreprise indépendante de droit public, elle assure les travailleurs contre les conséquences des maladies professionnelles et des accidents du travail et durant les loisirs. La Suva allie prévention, assurance et réadaptation. Elle exploite deux cliniques de réadaptation et gère l'assurance militaire et l'assurance-accidents des chômeurs (AAC).

Primes d'assurance et placements

Les 4,3 milliards de francs de primes des entreprises assurées sont restitués aux victimes d'accidents sous la forme de prestations d'assurance. La Suva gère 50 milliards de francs de valeurs immobilisées qui garantissent notamment les rentes sur le long terme. Durant l'année d'octroi d'une rente, elle met de côté les fonds nécessaires au paiement de cette dernière. Ce capital de couverture des rentes représente l'essentiel des valeurs immobilisées. Le reste est constitué de provisions pour les prestations d'assurance de courte durée, comme les frais de traitement et les indemnités journalières, ainsi que de réserves.



Sur les 4227 collaborateurs de la Suva, répartis sur 3371 équivalents plein-temps (2017: 4189 collaborateurs/3374 EPT), 77 % travaillent au siège de Lucerne et dans les agences et 23 % dans les cliniques de Bellikon (RKB) et de Sion (CRR).

Nous assurons la moitié de la Suisse

Quelque 129 500 entreprises totalisant près de deux millions de travailleurs bénéficient des services de nos 4227 collaborateurs dans les domaines de la prévention, de la réadaptation et de l'assurance. Près de la moitié des salariés suisses sont assurés auprès de la Suva contre les conséquences des accidents professionnels et non professionnels.

Nos prestations pour l'industrie et l'artisanat suisses

Les assurés ont droit au traitement médical des lésions résultant d'un accident ou d'une maladie professionnelle, sans limitation temporelle ni financière. La Suva verse aussi des prestations en espèces, par exemple sous la forme d'indemnités journalières et de rentes d'invalidité ou de survivants. Elle prend en

charge les traitements médicaux consécutifs à un accident, et ses collaborateurs s'occupent de la réadaptation et de la réinsertion professionnelle des personnes concernées. Autant de mesures qui contribuent à renforcer l'industrie et l'artisanat suisses.



«Le modèle Suva fonctionne. Cette année, l'industrie et l'artisanat suisses bénéficient d'un allègement de 520 millions de francs.»

Felix Weber Président de Direction

Rétrospective des principaux événements de l'exercice

Centenaire

La Suva a fêté ses cent ans d'existence en 2018. Les agences ont organisé des événements pour les clients dans toute la Suisse. Quant au personnel, il a célébré le centenaire lors d'une fête à Lucerne. Des représentants des milieux politiques et économiques étaient présents lors de la cérémonie officielle qui s'est déroulée au Bürgenstock. Ils ont fait l'éloge de la Suva, la plus ancienne œuvre sociale de Suisse, qui a été



également qualifiée de chance pour l'industrie et l'artisanat suisses du fait de la composition de son Conseil fondée sur le partenariat social.

www.suva.ch/histoire

Introduction de nouveaux systèmes de primes

Le programme «RiskPricing» a permis de perfectionner les processus et systèmes dédiés à la détermination des primes. Le système de bonusmalus encourage la prévention et les économies au moyen d'incitations ciblées qui, dans le domaine des indemnités journalières, favorisent une réinsertion rapide. Les nouveaux systèmes de détermination des primes ont été mis en place avec succès en 2018. Plus →

Fin de la transformation et de l'agrandissement de la Rehaklinik Bellikon

Après cinq années de travaux qui se sont achevés en juin 2018, la Reha-



klinik Bellikon est dotée d'infrastructures entièrement renouvelées. Elle dispose maintenant de bâtiments et d'équipements qui lui permettront de faire face aux défis à venir. Pendant les travaux, la clinique a pu fournir la quasi-totalité des prestations proposées sans ralentir son activité.

www.rehabellikon.ch

Primes plus basses grâce à la bonne performance des placements

Les placements de la Suva ont réalisé une très bonne performance au cours des années écoulées. Les réserves pour fluctuations de valeur ont atteint fin 2017 un niveau élevé, permettant ainsi à la Suva de faire participer ses assurés aux excédents de revenu du capital. Aussi le Conseil de la Suva a-t-il décidé en juin 2018 d'accorder une réduction de primes extraordinaire de 15 % pour l'année de primes 2019. Quelque 520 millions de francs profiteront ainsi à l'industrie et à l'artisanat suisses. Plus →

Nouveau portail clients sur suva.ch

Afin de simplifier la correspondance avec notre clientèle, un nouveau portail clients a été développé pendant l'exercice et mis en service durant l'été. Il est doté d'un accès sécurisé et permet l'échange de documents tels que les décomptes de prestations ou les dossiers d'accidents. Les services proposés seront constamment étendus au cours des prochaines années.

www.suva.ch/portail-clients

Grand succès des SwissSkills

Lors des SwissSkills, les championnats nationaux des métiers à Berne, la Suva a démontré, par une présence jeune et sympathique, que la sécurité des futurs apprentis lui tenait à cœur. 22 000 jeunes ont visité le pavillon et accompli le parcours d'expérimentation sur le thème de l'apprentissage en toute sécurité.

 $Plus \rightarrow$



Forum Européen à Lucerne

Durant l'automne, le «Forum Européen de l'Assurance accidents du travail et maladies professionnelles» a réuni à Lucerne des préventeurs de l'assurance-accidents venus du monde entier. Cet événement de plusieurs jours a été organisé par la Suva. Lors des ateliers et des conférences-débats sur le thème de l'assurance-accidents 4.0 et de l'impact de la numérisation, il est apparu que notre gestion des données et nos solutions de réalité virtuelle et augmentée suscitent un vif intérêt. La Suva fait œuvre de pionnier dans ces domaines. Plus →



Logements pour seniors

L'espérance de vie ne cesse d'augmenter et, avec elle, l'effectif de la population retraitée. Eu égard à l'évolution démographique, la Suva investit depuis des années dans des logements bien situés destinés aux personnes âgées. Ces espaces résidentiels adaptés offrent un environnement sûr qui contribue à l'indépendance des locataires jusqu'à un âge avancé. La Suva a réalisé en 2018 le complexe résidentiel «Bützenen», qui totalise 33 appartements pour seniors situés à proximité d'un espace vert, et une maison de retraite et de santé au centre de Gelterkinden.



Base légale pour la surveillance des assurés

La votation fédérale relative à la base légale pour la surveillance des assurés s'est tenue le 25 novembre 2018. L'art. 43a LPGA institue une base légale permettant aux assureurs de recourir à des détectives. 64,7 % des votants ont accepté le projet. Désormais, l'ensemble des assureurs peuvent à nouveau faire appel, dans des conditions strictement définies, à des détectives en cas de soupçon fondé de fraude. La Suva prend très au sérieux la préservation de la sphère privée de ses assurés et n'aura recours à cette pratique qu'en dernière instance. En tant qu'assureur responsable, elle ne veillera pas moins à ce que le principe de solidarité ne soit pas bafoué et continuera de lutter sans relâche contre la fraude à l'assurance. Plus →

Introduction de SAFe

SAFe signifie Scaled Agile Framework. Il s'agit d'un cadre qui regroupe et complète des pratiques agiles et allégées existantes. Durant l'automne 2018, des collaborateurs de l'informatique et des responsables ont été formés au cadre SAFe. L'objectif est de générer de la valeur pour le client en réduisant au minimum le temps de traitement, de l'idée à la livraison.

Stratégie de prévention «Centro»

La mise en œuvre de la stratégie de prévention remaniée vise à créer un avantage durable pour le client. À cet effet, les agences disposent désormais de l'aide de spécialistes de la prévention. L'approche de la prévention axée sur le comportement a été plus largement développée et l'élaboration de produits de prévention pratiques a été elle aussi optimisée.

Swissdec

Les logiciels de comptabilité salariale certifiés Swissdec ont permis jusqu'ici de transmettre plus de 14 millions de données personnelles sous forme numérique à leurs destinataires directement à partir des systèmes des entreprises et, ce faisant, de réduire encore la charge administrative. Dans l'intervalle, environ un tiers de l'ensemble des données personnelles devant être transmises à la Suva le sont par le biais de la norme suisse en matière de salaire (ELM).

Depuis le 1er septembre 2018, une nouvelle norme Swissdec est venue

s'ajouter à cette dernière: avec la norme suisse en matière de prestations (KLE), il est désormais possible de traiter l'intégralité des processus de gestion des cas et des indemnités journalières avec la Suva et les assureurs privés à partir de comptabilités salariales certifiées Swissdec. La Suva détient la présidence de l'Association Swissdec en la personne de Felix Weber.

www.swissdec.ch

Le défi des modèles d'affaires numériques

La digitalisation a pour conséquence que des modèles de travail et d'affaires classiques sont concurrencés ou remplacés par de nouveaux modèles numériques. La question de la relation salariale se pose souvent à cet égard. Dans les branches relevant de sa compétence, la Suva clarifie le statut professionnel du point de vue des assurances sociales. Ces clarifications sont effectuées au cas par cas, en se basant sur le droit suisse des assurances sociales actuellement en vigueur. La Suva assume dans ce contexte une importante fonction de protection sociale et jette les bases d'une concurrence équitable en traitant sur un pied d'égalité toute les entreprises actives en Suisse.



Nombre de données personnelles transmises à la Suva via ELM

Gestion des cas et réadaptation



Prestations pour soins et remboursement de frais

My Cy Cy Cy W WW WW WW

millions de francs Recul par rapport à l'exercice précédent

Coût des indemnités journalières

millions de francs

Le coût des indemnités journalières a augmenté de 2,8 %.

Rentes d'invalidité

My Yau Muz Muz Windi ban ban

Le nombre des rentes d'invalidité notifiées a diminué de 8,2 %.

Frais de traitement par cas

francs

Les coûts moyens par cas ont baissé de 0,9 %.

Cas suspects

Many Aryang U. U. Ilan U.

Les spécialistes de la lutte contre la fraude à l'assurance ont examiné 35 % de plus de cas suspects.

Taux de réinsertion

990/0

de toutes les personnes présentant une lésion associée à un pronostic défavorable ont réintégré le monde du travail.

Un peu plus d'accidents

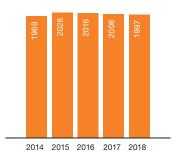
475 616 accidents et maladies professionnelles ont été déclarés à la Suva en 2018 (+2,1 %). La durée de perception des indemnités journalières a légèrement diminué à 40,6 jours (41,0 en 2017).

Le nombre croissant des cas d'indemnité journalière (+3,1 %) se répercute sur leur coût qui a atteint 1,412 milliard de francs (+2,8 %).

Les mesures pour freiner l'augmentation des frais de traitement produisent leur effet.

Les frais de traitement par cas ont diminué à 1997 francs (– 0,4 %). Les coûts moyens par cas (frais de traitement et indemnités journalières) ont augmenté de 0,4 % en raison du coût accru des indemnités journalières. Un accident a coûté en moyenne 4149 francs à la Suva en 2018. Le nombre des rentes d'invalidité notifiées a fortement diminué. 1522 nouvelles rentes ont été allouées, soit 136 de moins qu'en 2017. Les coûts des cas d'invalidité (capital de couverture) se sont élevés à 536 millions de francs (–6,9 %).

Frais de traitement par cas (CHF)



«L'interaction entre l'homme et la machine est le défi à relever dans la gestion des cas du futur.»

Daniel Roscher Chef du département prestations d'assurance et réadaptation

Incitations pour réinsertions en entreprise

Les employeurs peuvent profiter d'un avantage financier en soutenant la réinsertion des victimes d'accidents. Pendant l'exercice sous revue, un montant de 1,3 million de francs a été versé aux entreprises assurées sous la forme d'«incitations pour réinsertions en entreprise», permettant ainsi à 78 personnes accidentées de reprendre leur activité professionnelle. Ces mesures ont permis d'économiser plus de 21 millions de francs sur de futurs versements de rentes. Plus →

Tarifs médicaux

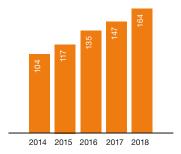
En 2018, une nouvelle structure tarifaire nationale pour les prestations ambulatoires a été élaborée en collaboration avec la FMH (Fédération des médecins) et curafutura (association d'assureurs-maladie). Cette structure tarifaire sera soumise au Conseil fédéral dans le courant de 2019. Dans le domaine stationnaire, la Suva a négocié et conclu une convention tarifaire pour 2018 avec toutes les cliniques importantes pour elle. Le travail d'adaptation et d'affinement des contrats sélectifs s'est poursuivi.

Lutte contre la fraude à l'assurance

En 2018, 1727 cas suspects ont été traités (+ 35 %). Il en résulte une augmentation du nombre des cas clôturés pour lesquels les soupçons de fraude ont été confirmés (407 cas en 2018 par rapport à 251 cas en 2017). L'économie moyenne par cas a baissé à 42 500 francs contre 49 800 francs en 2017.

À la suite de l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme au mois d'octobre 2016, la Suva a renoncé, en 2018 aussi, à faire appel à des détectives.

Lutte contre la fraude à l'assurance Économies cumulées depuis 2007 en millions de francs



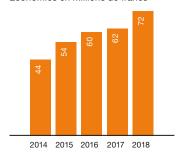
Programme smartCare

SmartCare est l'un des principaux programmes pour la mise en œuvre de la stratégie «avance». Il est composé d'une multitude de projets destinés à réaménager la gestion des cas à l'horizon 2025. L'objectif est d'exploiter systématiquement les possibilités de la numérisation et de l'automatisation et de permettre ainsi à nos collaborateurs de se concentrer sur le conseil et l'assistance à nos clients. L'année 2018 a vu le renforcement de l'organisation du programme, l'établissement de la planification du programme et le démarrage de la mise en œuvre des premiers projets.

Gestion des frais de traitement

Les frais de traitement moyens par cas ont pu être abaissés pour la troisième fois consécutive au cours de l'exercice 2018. Grâce à l'optimisation constante de l'interaction entre les systèmes informatiques et les spécialistes, les collaborateurs peuvent se concentrer de manière plus ciblée sur les domaines dans lesquels leurs connaissances spécifiques sont les plus utiles. Les services centralisés de support garantissent une gestion uniforme des frais de traitement.

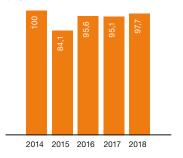
Contrôle de factures Économies en millions de francs



Clinique romande de réadaptation (CRR)

Dans le courant de l'année 2018, l'activité hospitalière de la clinique a été très élevée avec un taux moyen d'occupation des lits de 97,7 %. Avec près de 8000 patients traités, le secteur ambulatoire a également vécu une année de travail particulièrement intense. Une enquête auprès des médecins assignants a révélé un

Occupation des lits en %



2015: travaux de transformation de la clinique et extension de la capacité d'accueil

degré de satisfaction élevé. La CRR, qui fête ses vingt ans d'existence en 2019, peut donc envisager l'avenir avec confiance.

www.crr-suva.ch

Rehaklinik Bellikon (RKB)

Avec l'achèvement, en juin 2018, des travaux de modernisation et d'agrandissement de l'infrastructure, la Rehaklinik Bellikon dispose des meilleures conditions pour assumer à l'avenir aussi sa position de leader dans le traitement et la réinsertion des victimes d'accidents.

Durant l'étape finale des travaux et la mise en service qui a suivi, la clinique est parvenue à maintenir presque complètement son exploitation. Les travaux de construction n'ont en rien affecté la satisfaction des patients et des médecins assignants, ni la motivation des collaborateurs. L'analyse des enquêtes de satisfaction a révélé que ces valeurs fondamentales pouvaient être renforcées.

www.rehabellikon.ch



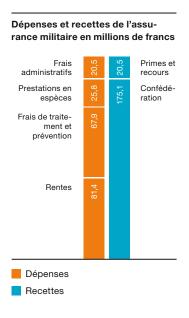
Au terme des travaux, la clinique apparaît dans un nouvel éclat.

Assurance militaire

La Suva gère l'assurance militaire, qui a le statut d'assurance sociale indépendante, sur mandat et pour le compte de la Confédération. Elle traite 75 % de cas de maladie et 25 % d'accidents. L'exercice s'est clos pour elle par un bon résultat. Le nouveau système de primes a été introduit avec succès en 2018. Le Conseil fédéral a donné mandat au DFI d'examiner la possibilité de renoncer aussi bien à l'assurance facultative qu'à la couverture d'assurance en cas de maladie des assurés à titre professionnel. L'assurance militaire fera tout son possible pour faire valoir activement ses intérêts. La campagne de prévention des chutes menée par l'armée avec le

concours de la Suva (assurance militaire) et du groupe de coordination pour la Prévention des accidents et des dommages militaires a contribué à réduire sensiblement le nombre des accidents dus aux chutes et faux pas. De plus amples informations à ce sujet et sur la couverture d'assurance des sportifs d'élite sont disponibles dans l'édition 2019 de la statistique.

En 2018, l'assurance militaire a versé 195,6 millions de francs à titre de prestations d'assurance et de frais administratifs. Le financement est assuré par la Confédération à hauteur de 175,1 millions de francs et de 20,5 millions par les primes et les recettes de recours.



Perspectives

Exploiter les opportunités de la numérisation

Nous nous sommes fixé pour but de devenir le meilleur assureur-accidents de Suisse avec une gestion des sinistres tout à la fois numérique et personnalisée. C'est là notre vision pour la gestion des cas du futur. Pour y parvenir, la Suva s'est donné pour mission, au cours des prochaines années, d'adapter l'ensemble du modèle d'affaires, de la déclaration de sinistre jusqu'au versement des indemnités journalières. Il en résultera des changements pour tous les acteurs en contact avec la Suva: entreprises, personnes accidentées, cabinets médicaux, hôpitaux, centres de thérapie et autres partenaires.

Les processus numériques créent la transparence

Nous voulons éradiquer le papier, de la déclaration de sinistre des entreprises jusqu'au versement des indemnités journalières de la Suva. En plus de ces processus numérisés,

les entreprises et les personnes accidentées pourront obtenir à tout moment, grâces aux portails et aux applications mobiles, des informations sur l'état d'avancement du traitement de leurs cas. Certaines de ces applications sont d'ores et déjà disponibles dans le nouveau portail clients sur suva.ch. D'autres seront introduites en 2019 et 2020. Dans le même temps, l'automatisation progresse. Nos collaborateurs pourront s'appuyer sur des systèmes intelligents qui seront en mesure, par exemple, de produire un résumé des contenus pertinents issus d'un grand nombre de documents. En outre, des algorithmes et des systèmes d'intelligence artificielle prendront les décisions et géreront les cas. Ces améliorations de processus interviendront dans le respect des directives en matière de protection des données et de technique de sécurité.

Consacrer plus de temps aux activités de conseil

Nos clients peuvent compter sur des temps de réaction courts et une grande disponibilité d'informations. Les collaborateurs de la Suva effectueront moins de tâches administratives et pourront se concentrer sur les problématiques complexes et sur les activités de conseil. Ils devront travailler différemment et il y aura une coopération bien plus étroite entre l'homme et la machine. Toutes ces modifications seront accompagnées activement par la gestion du changement. L'accent est mis sur la communication interne et externe ainsi que sur le développement des collaborateurs et, en cas de besoin, de personnes externes dans le but de les soutenir sur la voie de la gestion des cas du futur.

Stephan Dünki Chef du programme smartCare

Protection de la santé



Accidents et maladies professionnels

181800

Les nouveaux cas d'accidents et de maladies professionnels (AP) ont augmenté de 1,9 %.

Accidents durant les loisirs

Les nouveaux cas d'accidents non professionnels (ANP) ont augmenté de 2,7 %.

Contrôles

entreprises ont été contrôlées. Il y a eu 1627 avertissements, 1114 décisions et 59 augmentations de prime. C'est moins que l'année précédente.

Risque de cas AP

AN YAN Y GUU

Le risque de cas (accidents pour 1000 TPT) a augmenté de 0,8 % dans la branche AP.

Risque de cas ANP

Ay UZ UZ - UZ XxaD lam y lam

Le risque de cas (accidents pour 1000 TPT) a augmenté de 1,6 % dans la branche ANP.

Charte de la sécurité

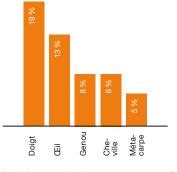
44.000

entreprises ont signé la Charte de la sécurité à fin 2018. Cet outil de prévention engage les entreprises à dire «STOP» en cas de danger.

Axes prioritaires de la sécurité au travail

En 2018, nous avons mené des campagnes d'information spécifiques pour mieux faire connaître les règles vitales. www.suva.ch/regles Plus de 8000 nouvelles entreprises ont signé la Charte de la sécurité et se sont engagées à appliquer le principe «STOP en cas de danger-Sécuriser - Reprendre le travail». La Suva a présenté son parcours d'expérimentation «Apprentissage en toute sécurité» aux jeunes visiteurs du salon des métiers SwissSkills. Le risque amiante a fait l'objet de plusieurs campagnes ciblées pour les entreprises et les associations. Un cours préparatoire pour l'examen professionnel fédéral «Sécurité au travail et protection de la santé (STPS)» a été proposé pour la première fois.

Top 5 des parties du corps les plus souvent blessées parmi les accidents professionnels annoncés en 2018



Les blessures les plus souvent annoncées concernent les doigts et les yeux.

Maladies professionnelles

La sensibilisation à l'amiante pourrait être encore améliorée. L'exécution dans le contexte de l'amiante a été intensifiée avec 1400 contrôles au total. «Les règles vitales sont la pièce centrale du puzzle de la prévention. Elles évitent des accidents graves.»

André Meier Chef du département protection de la santé a. i.

Les métiers de la coiffure étaient en ligne de mire pour la protection de la peau. L'utilité des gants de protection pour les shampooings a fait l'objet d'une campagne de sensibilisation et d'un test pour les salons de coiffure. La campagne de prévention du cancer cutané chez les travailleurs d'extérieur a suscité un vif intérêt médiatique. La phase de sensibilisation a été prolongée, afin d'alléger la tâche des employeurs qui se chargeront de la mise en œuvre des protège-nuques et de la protection anti-UV.

Prévention en médecine du travail

En 2018, la Suva a inauguré trois audiomobiles venant compléter le nouveau concept de prévention des lésions de l'ouïe. Ils remplacent les anciens véhicules qui étaient en service depuis 30 ans. Grâce à la technologie et aux logiciels embarqués, il devient possible de tester l'audition des porteurs de protecteurs d'ouïe. Cela permet de montrer au travailleur pour quel niveau de bruit il est protégé lorsqu'il porte correctement ses protecteurs d'ouïe. Ce test complète le nouveau concept qui attache une grande importance à la sensibilisation, à l'information et à l'instruction.

Sécurité durant les loisirs

Balade virtuelle sur le stand Suva City 2.0

Lancée en mars 2018, la nouvelle campagne «Anticiper les dangers» vise une baisse des accidents de la route, soit actuellement environ 18 000 blessés par an. Elle utilise la réalité virtuelle et augmentée, nouvelle technologie au service de la prévention. Les participants aux «slowUp» avaient la possibilité de visiter le stand Suva City 2.0. Grâce à un savant mélange entre réalité et monde virtuel, les visiteurs y ont acquis une précieuse expérience qui leur sera utile sur la route.



Une affiche de la campagne de prévention «Anticiper les dangers».

Sports de neige

Chaque hiver, plus de 33 000 travailleurs se blessent sur les pistes en Suisse et à l'étranger. La campagne en cours et le test pour les sports de neige qui la complète visent à développer la conscience de la sécurité chez les skieurs et les snowboardeurs. Plus de 30 000 personnes ont fait le test jusqu'au bout pendant l'hiver 2017–2018. Un sondage ultérieur montre que beaucoup d'amateurs de glisse ont réfléchi aux risques et changé de comportement.

www.suva.ch/test-sports-de-neige

Chutes et faux pas

Les chutes de plain-pied font partie des causes d'accident les plus fréquentes. Les travailleurs tombent surtout dans les escaliers ou à cause du verglas. Durant l'hiver 2018–2019, particulièrement froid et neigeux, la Suva a organisé une opération originale dans le cadre de la campagne «trébucher.ch» en partenariat avec les entreprises de transports publics. Elles ont diffusé des messages et présenté des vidéos dans les véhicules pour attirer l'attention des passagers en cas de risque de verglas.

Football

Le foot est le sport qui affiche le plus grand nombre d'accidents, soit 45 000 blessés parmi les travailleurs assurés contre les accidents à titre obligatoire. En 2018, la Suva a poursuivi sa campagne de sensibilisation auprès des joueurs. Le fair-play en était l'un des messages phares. Pour réduire encore le risque de blessure chez les footballeurs amateurs, la Suva a optimisé son test de football. Le résultat montre aux participants quel est leur risque d'accident et dans quels domaines des mesures de prévention leur permettraient de s'améliorer.

www.suva.ch/test-de-football



Des exercices de renforcement pour réduire le risque de blessure sur le terrain.

Gestion de la santé dans l'entreprise

Modules de prévention attrayants



Des modules de prévention pour les entreprises souhaitant sensibiliser leurs collaborateurs.

Beaucoup d'entreprises ont compris qu'il est possible, grâce à des mesures de prévention, de réduire les absences et de réaliser ainsi des économies. En 2018, la demande d'activités de prévention dans le domaine de la sécurité durant les loisirs et la gestion de la santé dans l'entreprise a poursuivi sa progression. À travers le conseil, la Suva a rencontré plus de 120000 travailleurs. Elle a sensibilisé en outre plus de 200000 collaborateurs à l'aide de ses parcours d'expérimentation. La Suva adapte continuellement son offre et la complète au fur et à mesure, comme ce fut le cas en 2018, par exemple, avec des modules dédiés à la sécurité au travail. Ils s'adressent aux entreprises désireuses d'offrir des mesures de prévention intéressantes et variées à leurs collaborateurs. L'objectif: réduire durablement les absences dans l'entreprise.

www.suva.ch/modulesdeprevention

Perspectives

La focalisation sur les risques élevés est efficace

Avec le programme de prévention «Vision 250 vies», nous nous sommes fixé pour but d'empêcher 250 accidents mortels et autant de cas d'invalidité grave en dix ans à l'horizon 2020. L'analyse des accidents mortels survenus entre 1999 et 2008 a révélé des similitudes causales. Une comparaison transversale avec les conclusions tirées dans d'autres pays a confirmé ces observations. Elles montrent aussi pour quelle activité et quel secteur professionnel les accidents mortels sont particulièrement nombreux.

Prévention ciblée

Ces résultats ont servi à définir l'orientation générale des «règles vitales».
Ces règles ont été élaborées avec les associations de branche et remises avec des supports pédagogiques aux responsables dans les entreprises. De vastes campagnes d'information spécifiques ont également été menées

afin de sensibiliser les employeurs. L'accent a été mis en particulier sur le principe «STOP en cas de danger – Sécuriser – Reprendre le travail». Nous avons, par ailleurs, renforcé les contrôles ciblés au sein des branches à risques élevés.

Tirer des enseignements

En cas d'accident grave, outre la déclaration de sinistre, la Suva a également d'autres priorités: nous essayons d'être sur place 48 h au plus tard après l'accident. Il s'agit là d'élucider les faits, de prendre des mesures et de tirer éventuellement des enseignements pour la prévention. Le système d'annonce interne aide aussi à définir l'urgence de la mise en œuvre. D'autre part, chaque annonce n'est pas qu'un simple numéro de sinistre, mais également un rappel du modèle Suva et de l'interaction entre prévention, assurance et réadaptation.

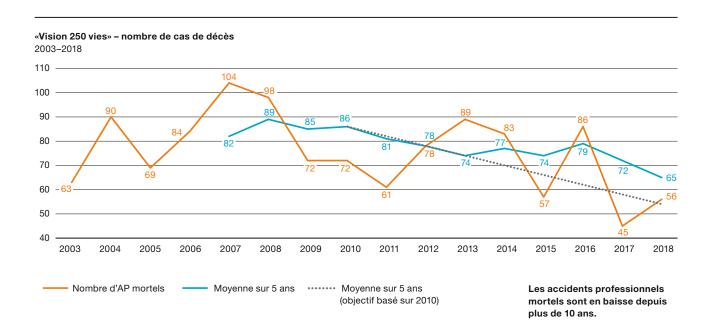
Conclusion

La «Vision 250 vies» est-elle réalisable? La tendance le confirme! La focalisation sur les risques élevés est efficace. On nous le dit souvent: «La Suva n'a jamais fait mieux dans le domaine de la prévention». Mais il y a un potentiel d'amélioration. Premièrement, l'instruction des règles dans les entreprises, mais aussi, deuxièmement, un recentrage sur l'individu et son comportement. Il existe là des champs d'action et une grande motivation pour en tenir compte dans nos prochains programmes de prévention.

Malgré tous les changements en cours dans le monde du travail, les règles vitales resteront aussi la pièce centrale du puzzle de la prévention à l'avenir. Elles aident à éviter des accidents professionnels mortels.

André Meier

Chef du département protection de la santé a.i.



Finances



Taux de prime net AP

0,9690

Le taux de prime net moyen de l'assurance contre les accidents professionnels a légèrement augmenté.

Taux de prime net ANP

Le taux de prime net moyen est demeuré inchangé dans l'assurance contre les accidents non professionnels.

Degré de couverture

Les engagements financiers de la Suva sont couverts à long terme.

Valeur des immeubles

milliards de francs. Telle est la valeur de placement des immeubles de la Suva fin 2018.

Valeurs immobilisées

milliards de francs. Telle est la valeur de marché des placements de la Suva.

Performance des placements

un llun y li - O / O

Une politique de placement avisée axée sur le long terme a permis d'atténuer les pertes considérables sur les marchés financiers.

Risques et primes stables

Sur le plan des risques, la situation est restée en grande partie stable en 2018. Les taux de primes sont demeurés inchangés pour la moitié des entreprises dans l'assurance contre les accidents professionnels et pour les trois quarts d'entre elles dans l'assurance contre les accidents non professionnels. Dans l'assurance contre les accidents professionnels, le taux de prime net moyen a légèrement augmenté de 0,95 % à 0,96 %. Dans l'assurance contre les accidents non professionnels, il est demeuré inchangé à 1,32 %. Les suppléments destinés au financement des frais administratifs et de la prévention des accidents et des maladies professionnelles sont restés stables dans l'ensemble.

Portefeuille de placements

Une performance globale de -2,7 % a été réalisée sur les quelque 50 milliards de francs de valeurs immobilisées. Tandis que les actions cotées essuyaient des pertes en partie substantielles et que les placements obligataires étaient eux aussi légèrement dans le rouge, les investissements en private equity, l'immobilier direct et les crédits, ainsi que la quasitotalité des stratégies de hedge funds, ont obtenu des résultats positifs. Pour ce qui est des placements sur le marché monétaire, la situation est demeurée difficile en raison des taux d'intérêt négatifs appliqués en Suisse, et l'écart de taux par rapport aux monnaies étrangères s'est traduit par des frais de couverture de change élevés.

Le degré de couverture a reflué de 143 % l'année précédente à 123 %,

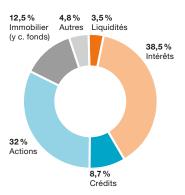
«Notre politique de placement est durable et reste axée sur le long terme.»

Ernst Mäder Chef du département finances

essentiellement du fait de la réduction du taux d'intérêt technique pour les prestations de longue durée. Il prend en compte la réduction exceptionnelle des primes rendue possible par l'évolution réjouissante des produits du capital au cours des dernières années.

La Suva prend en considération les aspects non seulement financiers, mais aussi écologiques, éthiques et sociaux, et elle est signataire des «Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI)». Par ailleurs, elle est membre fondatrice de l'«Association Suisse pour

Portefeuille de placements



La répartition est basée sur des primes de risque. La quote-part d'actions inclut par exemple aussi les portefeuilles «Private equity» et «Equity hedge». des investissements responsables (ASIR)» et de l'association «Swiss Sustainable Finance (SSF)». Plus →

Immobilier

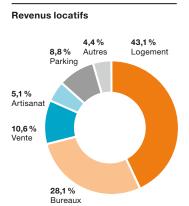
L'immobilier est une pièce importante du puzzle constitué par le portefeuille de placements de la Suva. La Suva effectue des placements immobiliers directs dans toute la Suisse en privilégiant le long terme.

Le portefeuille immobilier est composé de biens-fonds comportant des surfaces d'habitation, de bureau, de vente et artisanales présentant un potentiel de développement et de rendement durable. Le portefeuille a connu une nouvelle extension du fait d'investissements dans des projets de construction et dans le parc immobilier existant.

En 2018, les investissements immobiliers ont porté sur un montant de 208,6 millions de francs, tandis que les désinvestissements se chiffraient à 39,6 millions.

La valeur totale des immeubles de placement s'élève à 5,09 milliards de francs, et le revenu locatif théorique annuel s'établit à 269,6 millions de francs. Durant l'exercice considéré, la Suva a remporté un nouveau CIFI Real Estate Investment Award.

 $Plus \rightarrow$



Structure selon le type d'utilisation

Perspectives

Notre politique financière et de placement à long terme porte ses fruits

Forte de ses provisions techniques appropriées, de ses solides réserves de fluctuation de valeur et de sa politique financière et de placement axée sur le long terme, la Suva est parée au mieux sur le plan financier. C'est important non seulement pour nous, mais aussi pour nos clients.

L'assurance-accidents, une activité à long terme

Les répercussions financières d'un accident grave, telles que frais de traitement ou rentes, se prolongent souvent pendant des années. Des provisions techniques sont constituées à cet effet. Elles sont calculées de façon à correspondre à la meilleure estimation des besoins futurs. Ces provisions sont couvertes par des actifs dont le placement fournit un apport important au financement de l'assurance-accidents. La Suva applique, pour le placement de ses avoirs, une stratégie axée sur le long terme qui inclut des investissements substantiels en valeurs réelles telles que les actions et l'immobilier. Ces

actifs sont prometteurs de rendements supérieurs à ceux des placements à revenu fixe, et ce en particulier en période de taux d'intérêt bas ou négatifs.

Des provisions appropriées contre les fluctuations de valeur

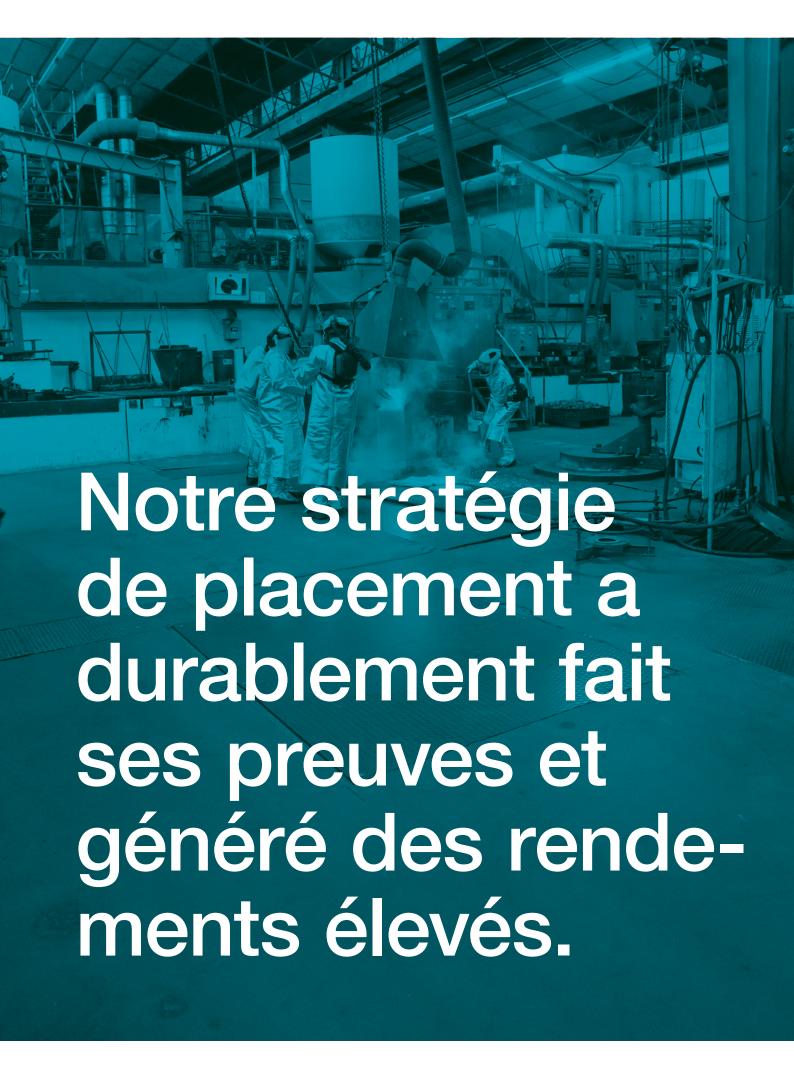
La Suva détient des réserves de fluctuation de valeur en prévision des turbulences qui peuvent agiter les marchés financiers. Les produits des placements qui ne sont pas affectés au financement des prestations vont régulièrement et systématiquement alimenter ces réserves. La Suva applique une politique financière et de placement rigoureuse qui a généré des rendements élevés au cours des dernières années. Les réserves de fluctuation de valeur ont crû en conséquence. Fin 2017, elles avaient atteint un niveau tel qu'il n'a pas été jugé judicieux de les renforcer encore. Il en est résulté des produits excédentaires des placements qui n'étaient nécessaires ni pour le financement des prestations ni pour la

constitution de réserves de fluctuation de valeur.

Réduction de prime exceptionnelle

Le Conseil de la Suva a décidé que ces réserves devaient profiter à ses assurés: en 2019, les payeurs de primes de l'assurance contre les accidents tant professionnels que non professionnels bénéficient d'une réduction exceptionnelle de 15 % sur leurs primes. Un demi-milliard de francs est ainsi reversé à l'économie suisse, sans que la sécurité financière de la Suva et la couverture des droits de ses assurés s'en ressentent. Il en irait également ainsi si le régime actuel de taux d'intérêt très bas, voire négatifs, devait encore persister pendant une période prolongée.

Peter Blum Chief Risk Officer



Gouvernance d'entreprise

Les principes de la gouvernance d'entreprise décrivent les conditions cadres légales et effectives pour la conduite et la surveillance de notre entreprise. La compliance et la gestion du risque jouent un rôle important à cet égard. Elles marquent de leur empreinte la culture d'entreprise et de conduite de la Suva et garantissent la conformité des pratiques professionnelles à tous les échelons hiérarchiques et au sein des instances dirigeantes.

Compliance

Dans le cadre de la compliance, la Suva attache une grande importance à la modernité de la protection des données. Elle aborde régulièrement le sujet et organise des cours sur la protection et le traitement des données dans la pratique quotidienne. La Suva suit par ailleurs l'évolution de la technique et de la législation et adapte ses règlements internes au cas par cas. En 2018, la Suva a instauré un système de gestion de la compliance en son sein et créé un réseau d'analystes compliance. Ces analystes placés sous l'égide d'une fonction de compliance centrale sont également formés par cette dernière. La conformité juridique et la conduite exigée dans ce contexte s'appliquent à tous les collaborateurs. La Suva a mis en œuvre à cet effet un nouveau code de conduite constituant l'un des fondements de la culture de la compliance.

Gestion des risques

La Direction informe régulièrement la Commission du Conseil sur la situation de l'entreprise en matière de risque. La gestion des risques favorise une approche des risques adaptée aux différents échelons hiérarchiques et crée la transparence. Les risques sont identifiés et évalués à intervalles périodiques. Des mesures appropriées ont été mises en place afin de prévenir ou de réduire la survenance des risques. Le système de contrôle interne (SCI), sous-ensemble de la gestion des risques, permet de réduire, grâce à l'efficacité des contrôles effectués, les principaux risques liés à la gestion des opérations. La gestion des risques établit en outre des directives destinées à garantir la sécurité physique des biens et des personnes ainsi que la sécurité de l'information aux fins d'assurer la protection de la confidentialité, de la disponibilité et de l'intégrité de nos données. Le règlement «Gestion des risques à l'échelle de l'entreprise», révisé au cours de l'exercice sous revue, répond aux exigences actuelles pour une gestion des risques et un SCI appropriés.

Révision interne

La révision interne est directement subordonnée à la Commission du Conseil de la Suva et au président du Conseil. Elle délivre indépendamment et objectivement des prestations d'audit et de conseil destinées à produire une valeur ajoutée et à améliorer les processus. La révision interne participe à la réalisation des objectifs de la Suva à travers l'évaluation systématique et l'amélioration ciblée de la gestion des risques, des contrôles

et des processus de conduite et de surveillance. Elle travaille de manière autonome et se conforme aux normes internationales pour la pratique professionnelle de la révision interne.

Révision externe

Une société de révision externe vérifie la comptabilité et la clôture des comptes conformément aux dispositions du Code des obligations (art. 727 ss). Elle définit les points essentiels en tenant compte des contrôles effectués par la révision interne. La société mandatée, à savoir KPMG depuis l'exercice 2016, peut exercer son activité pour la Suva pendant six années de suite au maximum.

Conseil de la Suva et Commission du Conseil de la Suva

Membres

Représentants des travailleurs

Représentants des employeurs

Représentants de la Confédération



Fondé sur le principe du partenariat social, le Conseil de la Suva est composé de 40 membres, dont 16 représentants des travailleurs, 16 représentants des employeurs et 8 représentants de la Confédération. La composition du Conseil de la Suva permet aux assurés de faire valoir leurs intérêts au sein de l'organe suprême de gestion. Le Conseil de la Suva est essentiellement chargé de la définition des objectifs stratégiques et des moyens nécessaires à la réalisation de ces derniers.

Le Conseil fédéral nomme le Conseil de la Suva pour une période de quatre ans sur la base de la LAA en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017. La période administrative s'achève fin 2019.

Tâches

Le Conseil de la Suva édicte notamment les règlements organiques de l'entreprise, statue sur diverses nominations, approuve les normes comptables et fixe les tarifs de primes, adopte le budget pour les coûts d'exploitation, le plan financier et les principes comptables ainsi que le rapport annuel et les comptes annuels avant de les soumettre à l'approbation du Conseil fédéral. Il décide de l'étendue du réseau des agences et définit les grandes lignes de la politique de prévention.

Commission du Conseil

Composée de huit membres issus du Conseil, la Commission du Conseil de la Suva assume les tâches d'un conseil d'administration au sens du droit des sociétés anonymes. Elle contrôle la gestion des affaires et la marche de l'entreprise. Elle contrôle par ailleurs la stratégie de l'entreprise

et veille à l'adéquation du système de contrôle interne, de la gestion des risques et du système de gestion de la conformité juridique. Elle nomme les membres de la Direction, tandis que les chefs de division et d'agence ainsi que les membres de la direction des cliniques de réadaptation sont nommés par la présidence du Conseil de la Suva. La Commission du Conseil édicte des prescriptions sur le placement et la gestion des avoirs de la Suva et statue sur les objets et les nominations confiés par le Conseil de la Suva. Elle fixe la rétribution du personnel hors classe.

Indemnisation du Conseil

En vertu du règlement adopté par le Conseil fédéral, en vigueur depuis le 1er juillet 2017, les 40 membres du Conseil ont perçu en 2018 des honoraires d'un montant global de 669 067 francs (693 640 en 2017) et des prestations annexes d'un montant de 31 624 francs (26 239 en 2017). En 2018, le Conseil de la Suva s'est donc vu allouer un montant total de 700 691 francs (719 875 en 2017). Le président du Conseil de la Suva a perçu des honoraires de 101 000 francs (99 800 en 2017) et des prestations annexes de 9190 francs (3110 en 2017).

Depuis le 1er janvier 2018, le Conseil de la Suva et la Commission du Conseil sont présidés par Gabriele Gendotti. Les charges de vice-présidents sont exercées par Kurt Gfeller, vice-directeur de l'Union suisse des arts et métiers usam, depuis le 1er janvier 2015, et par Daniel Lampart, responsable du secrétariat et économiste en chef de l'Union syndicale suisse USS, depuis le 1er juillet 2018.

Présidence du Conseil de la Suva



Gabriele Gendottiné le 10 octobre 1954
Président du Conseil de la Suva et
de la Commission du Conseil depuis
le 1^{er} janyier 2018. lic. jur.

Carrière professionnelle: conseiller municipal (depuis 2015) et conseiller communal de Faido (1983–2000), président du Conseil de fondation du Fonds national suisse FNS (2012–avril 2018), chef du Département de l'instruction publique du canton du Tessin (2000–2011), vice-président de la CDIP et membre de la CUS (2000–2011), conseiller national (1999–2000), député au Grand Conseil tessinois (1987–1999), propriétaire de trois études d'avocats au Tessin (1983–2000).

Gabriele Gendotti est président du Conseil de Fondation de l'Institut de Recherche en Biomédecine IRB à Bellinzone, de la Fondazione C. e A. Cavargna et de la Nuova Carì società di gestione Sagl à Faido, viceprésident du Conseil de Fondation Neuroscienze Ticino et membre du Conseil de Fondation Bourses politique et sciences et de la Fondazione lingue e culture. Il est membre du comité de l'association Museo di Leventina et de la CORSI, membre du conseil consultatif de la Haute école fédérale de sport de Macolin HEFSM et délégué SRG SSR.



Daniel Lampart né le 2 septembre 1968 Vice-président du Conseil de la Suva depuis le 1° juillet 2018, Dr. phil. I, lic. oec.

Carrière professionnelle: premier secrétaire et économiste en chef (depuis 2011) et secrétaire central, adjoint du premier secrétaire et économiste en chef de l'Union syndicale suisse USS (2006–2011), collaborateur scientifique, chef de projet et chargé de cours auprès du Centre de recherches conjoncturelles de l'EPFZ (KOF) (1999–2006).

Daniel Lampart est vice-président de la Commission de surveillance du fonds de compensation de l'assurance-chômage, membre du comité consultatif «Avenir de la place financière», du Conseil de la Fondation culturelle USS et de la Fondation USS pour la formation et la publication. Il est membre du Conseil de banque de la Banque nationale suisse BNS, membre du conseil d'administration du Fonds de compensation AVS/AI/ APG ainsi que membre de la Commission tripartite fédérale pour les mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes et de la Commission de la politique économique.



Kurt Gfeller
né le 14 septembre 1960
Vice-président du Conseil de la Suva
depuis le 1^{er} janvier 2015. lic. rer. pol.

Carrière professionnelle: vice-directeur (depuis 1998) et secrétaire de l'Union suisse des arts et métiers usam (1992–1997).

Kurt Gfeller est membre du Conseil de fondation de la caisse supplétive LAA, membre du Conseil de fondation et président du comité de placement de proparis Prévoyance arts et métiers Suisse, assesseur du comité de l'Association Artisana et membre de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST, de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle ainsi que délégué de la Caisse de pensions ASGA.

Président

Gabriele Gendotti

Faido

Représentants de la Confédération

Reto Babst

Hôpital cantonal de Lucerne

Franziska Bitzi Staub

Direction des finances, Ville de Lucerne

Monika Bütler

Zurich

Gabriele Gendotti*

Faido

Philippe Maeder

Épalinges

Markus Notter

Zurich

Pascal Richoz

SECO, Berne

Barbara Schaerer

Office fédéral du personnel OFPER, Berne

1er vice-président

Daniel Lampart

Berne

Représentants des travailleurs

Renzo Ambrosetti

Syndicat Unia, Berne

Maria Bernasconi

Association du personnel de la Confédération APC. Berne

Vincent Brodard

Syndicat du personnel des transports SEV, Berne

Tanja Brülisauer

Association du personnel transfair, Berne

Judith Bucher

Syndicat des services publics SSP, Zurich

Nicole de Cerjat

Société suisse des employés de commerce, Yverdon-les-Bains

Arno Kerst*

Syndicat Syna, Olten

Matthias Kuert Killer

Travail.Suisse, Berne

Daniel Lampart*

Union syndicale suisse USS, Berne

Catherine Laubscher Paratte

Syndicat Unia, Neuchâtel

Nico Lutz*

Syndicat Unia, Berne

Urs Masshardt

Hotel & Gastro Union HGU, Lucerne

Christine Michel

Syndicat Unia, Berne

Giorgio Pardini

syndicom, Berne

Véronique Polito

Syndicat Unia, Berne

Renato Ricciardi

Organizzazione Cristiano Sociale Ticinese OCST, Lugano

*Membres de la Commission du Conseil de la Suva

2e vice-président

Kurt Gfeller

Rerne

Représentants des employeurs

Thierry Bianco

Association suisse et liechtensteinoise de la technique du bâtiment suissetec, Zurich

Thomas Bösch

Association bâloise de l'industrie chimique,

Peter Dietrich

Swissmem, Zurich

Judith Fischer

Baar

Myra Fischer-Rosinger

swissstaffing, Dübendorf

Kurt Gfeller*

Union suisse des arts et métiers usam, Berne

Heiner Gossweiler*

Société Suisse des Entrepreneurs SSE, Zurich

Silvia Huber-Meier

Fédération des Industries Alimentaires Suisses fial. Berne

Gian-Luca Lardi

Société Suisse des Entrepreneurs SSE, Zurich

François Matile

Convention patronale de l'industrie horlogère suisse CP, La Chaux-de-Fonds

Markus Meyer

Association suisse pour la communication visuelle viscom, Zurich

Roland A. Müller*

Union patronale suisse UPS, Zurich

Roman Rogger

Commerce Suisse VSIG, Bâle

Hans Rupli

Association suisse des entreprises de construction en bois holzbauschweiz, Zurich

Urs Wernli

Union professionnelle suisse de l'automobile UPSA, Berne

Markus Zemp

Association suisse des brasseries ASB, Zurich

État au 31 décembre 2018. La période administrative ordinaire du Conseil de la Suva dure du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2019.

Commissions du Conseil de la Suva

Commission de contrôle des finances

Roman Rogger (président)

Urs Masshardt Judith Bucher Kurt Gfeller Markus Notter

Commission de contrôle des immeubles

Renzo Ambrosetti (président)

Heiner Gossweiler Philippe Maeder Urs Masshardt Hans Rupli

Commission de l'assurance militaire

Barbara Schaerer (présidente)

Franziska Bitzi Staub Thomas Bösch Urs Masshardt La Commission de contrôle des finances, la Commission de contrôle des immeubles et la Commission de l'assurance militaire épaulent le Conseil de la Suva dans leurs domaines de compétence respectifs.

Commission de contrôle des finances

La Commission de contrôle des finances évalue entre autres la situation financière de la Suva, vérifie la tenue des comptes et contrôle les comptes annuels. Ses comptes rendus au Conseil de la Suva sont fondés sur les activités d'audit de la révision externe. L'expert mathématicien conseille la Commission de contrôle des finances dans tous ses domaines d'activité et rend compte une fois par an de ses activités de consultant au Conseil de la Suva.

Commission de contrôle des immeubles

La Commission de contrôle des immeubles évalue et approuve le volet stratégique des placements immobiliers directs. Elle est entre autres l'organe de conseil spécialisé de la Commission du Conseil de la Suva et approuve la stratégie immobilière dans le cadre de la stratégie de placement à long terme adoptée par la Commission du Conseil. Elle exerce en outre un droit de veto sur la conformité stratégique des décisions de la Direction relatives à l'acquisition et à l'aliénation de biens immobiliers à partir d'un montant déterminé et prend position sur certaines affaires particulières à l'intention de la Commission du Conseil de la Suva.

Commission de l'assurance militaire

L'assurance militaire est gérée par la Suva en tant qu'assurance sociale fédérale indépendante. La Commission de l'assurance militaire se charge de sa surveillance. Elle est également chargée de l'examen préalable des affaires concernant l'assurance militaire qui relèvent de la compétence du Conseil de la Suva, de préserver les intérêts de l'assurance militaire face à l'instance de haute surveillance, de l'examen préalable du budget et des comptes de l'assurance militaire à l'intention de la Direction et de prendre position sur les questions et les affaires importantes concernant l'assurance militaire. En font partie un représentant des employeurs, un représentant des travailleurs et deux représentants de la Confédération.

Direction

Direction et support

Felix Weber

Prestations d'assurance et réadaptation

Daniel Roscher

Protection de la santé

a. i. André Meier

Finances

Ernst Mäder

Tâches

La Direction est l'organe exécutif suprême sur le plan opérationnel. Elle met en œuvre la stratégie de l'entreprise et représente la Suva envers l'extérieur. Le président de Direction et les trois membres de la Direction décident des mesures nécessaires pour que la Suva puisse remplir sa mission et assurer une conduite uniforme des affaires.

La Direction prépare les dossiers du Conseil de la Suva et de ses commissions et applique leurs décisions. Elle se compose du département direction et support, subordonné au président de Direction, Felix Weber. Son suppléant, Ernst Mäder, dirige le département finances. Le département prestations d'assurance et réadaptation est dirigé par Daniel Roscher, le département protection de la santé par Edouard Currat jusqu'au 30 septembre 2018, et ensuite par intérim par André Meier.

Le président de Direction assume la supervision des différents départements ainsi que la responsabilité globale de la gestion opérationnelle de l'entreprise vis-à-vis du Conseil de la Suya.

Indemnités allouées aux membres de la Direction

L'indemnisation des quatre membres de la Direction est fondée sur une rémunération de base et sur une part de salaire variable liée aux prestations. En 2018, elle s'est élevée au total, conformément aux dispositions pertinentes de l'ordonnance sur les salaires des cadres et prestations annexes comprises, à 2275211 francs (2183369 francs en 2017). Le président de Direction a perçu une rémunération fixe d'un montant de 475 000 francs (455 000 francs en 2017), des versements uniques de composantes variables d'un montant de 135 000 francs (130 000 francs en 2017) et des prestations annexes de 3420 francs (3375 francs en 2017). Les indemnités versées aux membres de la Direction sont fixées chaque année par la Commission du Conseil de la Suva. Les membres de la Direction, comme tous les autres cadres, sont assurés auprès de l'Institution de Prévoyance de la Suva aux mêmes conditions que les autres collaborateurs. Il existe en outre un plan de prévoyance particulier.



Felix Weber

né le 3 novembre 1965 Président de Direction depuis 2016, membre de la Direction depuis 2009, lic. oec. HSG, économiste d'entreprise

Carrière professionnelle: groupe Zurich Assurance (différentes fonctions dirigeantes); Concordia Assurance suisse de maladies et accidents (membre de la Direction, chef de l'unité d'entreprise Marché); Suva (membre de la Direction et chef du département prestations d'assurance et réadaptation).

Président de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST, président du conseil de fondation du bpa.

Mandats avec l'accord de la Commission du Conseil de la Suva: MediData AG, Root*: développement de logiciels et transfert électronique de données; Venture Incubator AG, Zoug*: société pour l'encouragement à la création de start-up; Betagtenzentren Emmen AG, Emmen.



Daniel Roscher

né le 28 septembre 1962 Membre de la Direction depuis 2016, économiste d'entreprise ES AKAD, EMBA Université de Zurich

Carrière professionnelle: Zurich (différentes fonctions dirigeantes), Limmat Compagnie d'Assurances SA et Mobilière Suisse (chef du service des sinistres), Zurich (assurance des personnes, grands comptes sinistres et souscription), Suva (directeur de l'agence Suva Zürich; contrôleur de processus gestion des sinistres).

Mandats avec l'accord de la Commission du Conseil de la Suva: SwissDRG SA; Commission des tarifs médicaux*; WFJB, Oberrieden.



André Meier

né le 19 mai 1971 Membre de la Direction a. i. depuis 2018, MSc en physique, Executive Master of Business and Engineering, Insurance Management HSG

Carrière professionnelle: commune de Rickenbach (enseignant du degré secondaire); école normale de Hitzkirch (enseignant de physique et de mathématiques); Framesoft AG Software Applications (Junior Consultant); Suva (ingénieur de sécurité); Coop (responsable sécurité/services); Suva (chef de la division sécurité au travail, Lucerne).

Membre du Conseil de fondation du bpa et membre de la CFST.

Aucun mandat dans des sociétés privées.



Ernst Mäder

né le 26 juillet 1954 Membre de la Direction depuis 2001, Dr. oec., économiste

Carrière professionnelle:
Union de Banques Suisses
et Crédit Suisse (diverses
fonctions dirigeantes);
Credit Suisse First Boston
(Director et Head of Fixed
Income Research Switzerland/Europe); Credit Suisse
Private Banking (chef
Investment Research);
Suva (chef de la division
des finances).

Mandats avec l'accord de la Commission du Conseil de la Suva: MediData AG, Root (membre du CA et de la commission du CA)*: développement de logiciels et transfert électronique de données.

^{*} sur mandat de la Suva

Organisation générale

Conseil de la Suva

Gabriele Gendotti, président

Commission de contrôle des finances

Roman Rogger, président

Commission du Conseil de la Suva

Gabriele Gendotti, président

Commission de contrôle des immeubles

Renzo Ambrosetti, président

Commission de l'assurance militaire

Barbara Schaerer, présidente

Révision externe

KPMG

Révision interne

Alexander von Holzen

Direction

Président Felix Weber

Membres Ernst Mäder **Daniel Roscher** a.i. André Meier

Protection de la santé a.i. André Meier

Finances

Ernst Mäder

Direction et support Felix Weber

Prestations d'assurance et réadaptation

Daniel Roscher

Organisation opérationnelle

Direction et support

Felix Weber

Secrétariat général Marc Epelbaum

Médecin-chef Suva Christian A. Ludwig

Juriste en chef Suva Franz Erni

Informatique Stefan Scherrer

Personnel et logistique Wolfgang Pfund

Prestations d'assurance et réadaptation

Daniel Roscher

Tarifs médicaux Andreas Christen

Assurance militaire Stefan A. Dettwiler

Division juridique Franz Erni

Prestations d'assurance Thomas Mäder

Médecine des assurances Christian A. Ludwig

Rehaklinik Bellikon CEO: Gianni R. Rossi

Clinique romande de réadaptation, Sion Directeur: Jean-Raphaël Kurmann Médecin-chef: Gilles Rivier

Suva Aarau Susanne Studer Wacker

Suva Basel Christophe Schwyzer

Suva Bern Bruno Schatzmann

Suva Solothurn Kilian Bärtschi

Suva Zentralschweiz Remo Molinaro

Andreas Christen

Protection de la santé

a.i. André Meier

Médecine du travail				
Claudia Pletscher				

Sécurité au travail Lucerne André Meier

Protection de la santé au poste de travail Martin Gschwind

Offres de prévention Edith Müller Loretz

Sécurité au travail Lausanne Marc Truffer

Suva Bellinzona 1) Roberto Dotti

Suva Fribourg Gilbert Muller

Suva Genève 1) Patrick Garazi

Suva La Chaux-de-Fonds et Delémont François Schaer

Suva Sion Willy Bregy

Finances

Ernst Mäder

Financ	es
Hubert	Niggl

li	nmeubles	
F	ranz Fische	ı

Technique de l'assurance Olivier Steiger

État au 31.12.2018

Communication et marketing Daniela Bassi

Développement de l'entreprise Hans-Joachim Gerber

Suva Lausanne Philippe Conus

Suva Chur und Linth Marcel Kempf

Suva St. Gallen 1) Willi Kleeli

Suva Wetzikon Oliver Eugster

Suva Winterthur Daniel Vogel

Suva Zürich Daniel Roth

CSAA3) Oliver Ruf

¹⁾ Y compris les antennes de l'assurance militaire

²⁾ Service central des tarifs médicaux LAA

³⁾ Groupe de coordination des statistiques de l'assurance-accidents



Rapport financier

33	Compte d'exploitation général 2018
34	Bilan au 31 décembre 2018
35	Tableau de financement 2018
36	Tableau des fonds propres 2018
37	Annexe aux comptes annuels 2018
51	Rapport de l'organe de révision
5 3	Rapport de la Commission de contrôle des finances
54	Décisions du Conseil de la Suva
5 5	Commentaires sur les comptes annuels 2018
57	Comptes d'exploitation 2018
63	Comparaison sur cinq ans

Compte d'exploitation général 2018*

		2018	2017	
	N° réf.*	1000 CHF	1000 CHF	
Primes	1	4 253 808	4 165 402	
			-	
Prestations pour soins et remboursement de frais		-1 333 637	-1 378 117	
Indemnités journalières		-1 442 023	-1 403 261	
Rentes et indemnités en capital		-1 417 721	-1 426 947	
Allocations de renchérissement aux rentiers		-234 368	-245 046	
Prestations d'assurance payées		-4 427 749	-4 453 371	
Recettes de recours		189 865	181 256	
Provisions pour prestations de courte durée		-167 600	-165 500	
Provisions pour prestations de longue durée		-3 165 715	-137 398	
Provisions pour allocations de renchérissement		-21 418	-18 000	
Variation des provisions techniques	10	-3 354 733	-320 898	
Charges d'exploitation	2	-552 787	-538 903	
Produit des placements	3	1 210 285	1 169 804	
Gains et pertes résultant des placements	4	-261 335	23 767	
Frais de gestion des placements	5	-42 001	-42 699	
Déparace réquirérées ou titre de la céquité ou travail		89 851	86 930	
Dépenses récupérées au titre de la sécurité au travail Contribution à la prévention des accidents et maladies professionnels		-95 182	-92 057	
Dépenses récupérées au titre de l'assurance militaire		175 617	184 096	
	6	3 831 483	104 030	
Prélèvement sur la provision pour risques découlant des placements Dotation à la provision pour reversement de produits exceptionnels	0	3 63 1 463		
des placements	11	-958 000	-	
Autres charges et produits		3 043 769	178 969	
Résultat de l'activité opérationnelle		59 123	363 327	
Résultat des activités accessoires	7	917	368	
Résultat de l'exercice avant réduction du fonds de compensation		60 040	363 695	
Réduction du fonds de compensation		-55 182	-62 084	
Résultat de l'exercice après réduction du fonds de compensation		4 858	301 611	
Dotation aux fonds de compensation		4 858	301 611	
Affectation du résultat de l'exercice		4 858	301 611	

^{*}Compte tenu d'une modification des principes comptables déterminants pour la Suva, la structure du compte d'exploitation général est en partie nouvelle par rapport à l'exercice précédent. Les chiffres de l'exercice précédent ont été adaptés pour une meilleure comparabilité. De plus, le mode d'évaluation des placements a été modifié et les provisions pour prestations de longue durée ont été ajustées au nouveau taux d'intérêt technique. Voir annexe à partir de la page 37 et de la page 42.

Bilan au 31 décembre 2018*

		2018	2017
	N° réf.*	1000 CHF	1000 CHF
Actif			
Placements	8	49 560 216	43 089 627
Immobilisations incorporelles		133 057	145 153
Immobilisations corporelles		37 663	46 393
Stocks de matériel et d'articles manufacturés		-	1 633
Créances	9	4 437 220	4 538 786
Disponibilités		531 421	717 380
Comptes de régularisation actifs		164 335	184 829
Total de l'actif		54 863 912	48 723 801
Provisions pour prestations de courte durée		8 872 500 27 312 681	8 704 900
Provisions pour prestations de longue durée		27 312 681	24 146 966
Provisions pour allocations de renchérissement		102 662	81 244
Provisions techniques	10	36 287 843	32 933 110
Provisions non techniques	11	10 473 557	7 503 381
Engagements financiers	8	7 240	17 411
		55 431	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
envers les fournisseurs et les prestataires		33 431	45 894
envers les fournisseurs et les prestataires autres		279 983	
autres		·····	
		279 983	250 158
autres Autres engagements	12	279 983 335 414	250 158 296 052 4 955 121
autres Autres engagements Comptes de régularisation passifs	12	279 983 335 414 4 736 274	250 158 296 052 4 955 121
autres Autres engagements Comptes de régularisation passifs Réserves générales	12	279 983 335 414 4 736 274 1 332 955	4 955 121 1 332 955

^{*}Compte tenu d'une modification des principes comptables déterminants pour la Suva, la structure du bilan est en partie nouvelle par rapport à l'exercice précédent. Pour améliorer la comparabilité, la présentation des chiffres de l'exercice précédent a été adaptée. De plus, le mode d'évaluation des placements a été modifié et les provisions pour prestations de longue durée ont été ajustées au nouveau taux d'intérêt technique. Voir annexe à partir de la page 37 et de la page 42.

Tableau de financement 2018

	2018	2017
	1000 CHF	1000 CHF
Résultat de l'exercice	4 858	301 611
Gains et pertes réalisés sur les placements	-5 004 002	80 222
Variation des disponibilités	826 982	-206 495
Hypothèques, prêts et crédits syndiqués: achat et vente	-274 051	-143 540
Obligations: achat et vente	-999 478	-1 342 827
Placements immobiliers indirects: achat et vente	-85 400	-15 813
Immeubles de placement: achat et vente	-69 435	-73 529
Actions: achat et vente	-678 474	417 623
Placements alternatifs: achat et vente	-232 273	-292 551
Overlay, hedging et portefeuille d'opportunité: achat et vente	45 540	-155 045
Variation nette des provisions techniques	3 354 733	320 898
Variation nette des créances	101 566	-79 931
Variation nette des engagements	39 362	3 624
Variation nette des provisions non techniques	2 970 195	1 168 899
Variation nette des stocks de matériel et d'articles manufacturés	1 633	-1 114
Variation nette des comptes de régularisation actifs	20 495	19 347
Variation nette des comptes de régularisation passifs	-218 847	86 406
Flux de trésorerie découlant de l'exploitation (cash-flow)	-196 594	87 785
Variation nette des immobilisations corporelles	8 729	1 312
Variation nette des immeubles d'exploitation	0	0
Variation nette des immobilisations incorporelles	12 096	12 096
Flux de trésorerie découlant des investissements	20 825	13 408
Engagements financiers: remboursements et investissements	-10 170	2 000
Fonds de secours: prélèvement et prestations	-20	-5
Flux de trésorerie découlant des opérations financières	-10 190	1 995
= Variation nette du solde du flux de trésorerie	-185 959	103 188
+ Ancien solde du flux de trésorerie	717 380	614 193
= Nouveau solde du flux de trésorerie	531 421	717 380

Tableau des fonds propres 2018

	AAP	AANP	AFC	AAC	Activités acces- soires ¹⁾	Prévention ANP ²⁾	Total
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
Réserves générales							
État au 1er janvier 2017	613 715	678 092	7 282	33 866	-	-	1 332 955
Attribution réglementaire	_	_	_	_	_	_	-
État au 31 décembre 2017	613 715	678 092	7 282	33 866	_	_	1 332 955
Attribution réglementaire	-	_	_	_	_	_	-
État au 31 décembre 2018	613 715	678 092	7 282	33 866			1 332 955
Fonds de compensation							
État au 1er janvier 2017	574 198	621 925	51 959	135 687	391	_	1 384 160
Attribution	159 903	199 633	9 921	_	368	_	369 825
Prélèvement	_	-	-	-6 130	-	_	-6 130
Réduction	-62 084	_	-	_	_	-	-62 084
État au 31 décembre 2017	672 017	821 558	61 880	129 557	759	_	1 685 771
Reclassement 2017	_	513	_	-513	-	_	-
Attribution	58 254	12 947	_	2 283	917	_	74 401
Prélèvement	_	_	-4 257	_	_	-10 104	-14 361
Réduction	-55 182	_	_	_	-	_	-55 182
État au 31 décembre 2018	675 089	835 018	57 623	131 327	1 676	-10 104	1 690 629
Total des fonds propres	1 288 804	1 513 110	64 905	165 193	1 676	-10 104	3 023 584

 ¹⁾ Pour plus de détails, voir annexe, tableau 7, page 45.
 ²⁾ Dans le cadre légal actuel, les recettes disponibles générées par le supplément de prime ne suffisent pas à financer les activités requises pour la prévention des accidents non professionnels. Dans l'attente d'un nouveau financement à long terme, les charges encourues sont, si possible, réduites; une réserve séparée reflète le déficit résiduel.

Annexe aux comptes annuels 2018

Généralités

La présentation des comptes de la Suva se fonde sur l'art. 65 LAA. Dans la mise en œuvre de cette base légale, la Suva se réfère au Code des obligations (CO) ainsi qu'aux Swiss GAAP RPC, pour autant que ces règles ne s'opposent ni à la LAA ni à d'autres bases légales.

Dans les comptes annuels 2018, la présentation du compte d'exploitation général, du bilan et du tableau de financement a fait l'objet d'une adaptation et, pour garantir la comparabilité, la présentation des chiffres de l'exercice précédent a également été adaptée. En outre, l'évaluation des placements à la fin 2018 repose sur une nouvelle assise.

La modification de la présentation entraîne des changements dans les tableaux de l'annexe relatifs aux postes respectifs. Quant à la réévaluation des placements, il en résulte une dissolution des réserves latentes, qui figure dans l'annexe.

Événements postérieurs à la date du bilan

Entre le jour de clôture du bilan et la date de publication du présent rapport financier, il ne s'est produit aucun événement qui ait influencé de façon significative la situation financière et les résultats de l'exercice et qui ne figure déjà dans les comptes annuels.

Principes de présentation des comptes et d'évaluation

Généralités

Les actifs et les engagements sont évalués individuellement lorsqu'ils sont significatifs et que, compte tenu de leur similitude pour l'évaluation, ils ne sont généralement pas regroupés.

Lorsque la valeur du marché n'est pas appliquée, l'évaluation est réalisée avec prudence, sans être un obstacle à l'appréciation fiable de la situation économique de l'entreprise. Si des indices concrets montrent une surévaluation des actifs ou des provisions trop faibles, les valeurs font l'objet d'une vérification et, le cas échéant, d'un ajustement.

La Suva n'est pas engagée dans des opérations de réassurance, qu'elles soient actives ou passives. Toutes les opérations sont enregistrées dans les livres à la date de conclusion et évaluées dès cet instant selon les principes ci-après pour la détermination du résultat.

Placements

Les placements sur les marchés financiers sont portés au bilan à la valeur de marché, à l'exception des prêts, hypothèques et crédits syndiqués, qui sont évalués à leur valeur nominale; ceux-ci font l'objet de corrections de valeur si nécessaire.

Positions en monnaies étrangères

Les positions en monnaies étrangères sont converties au cours moyen des devises à la date de clôture du bilan. Durant l'année, les cours du jour sont appliqués. Les principaux cours en fin d'exercice sont les suivants:

Cours de change en fin d'année (CHF)	2018	2017		
	en CHF	en CHF		
1 EUR	1.1255	1.1703		
1 GBP	1.2523	1.3168		
1 USD	0.9821	0.9743		
1 CAD	0.7204	0.7760		
100 JPY	0.8960	0.8646		
1 AUD	0.6942	0.7610		

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises sont portées au bilan si elles apportent un avantage quantifiable pendant plusieurs années.

Les valeurs incorporelles créées par l'entreprise elle-même ne sont pas portées à l'actif du bilan, à l'exception de l'application clé dédiée aux opérations d'assurance, qui est identifiable et apporte un avantage spécifique quantifiable pendant plusieurs années.

Les amortissements sont effectués de façon linéaire et planifiée sur une période de trois ans, voire quinze ans au plus dans des cas dûment justifiés.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles d'un montant total inférieur à 500 000 francs (par décision d'investissement) ne sont pas portées à l'actif du bilan. Elles sont imputées directement au compte de résultats. Par ailleurs, les immeubles d'exploitation (cliniques) sont en principe évalués au franc symbolique.

Les amortissements sont effectués de manière planifiée sur toute la durée d'usage de l'immobilisation corporelle. La durée d'usage théorique des différentes catégories d'immobilisations est la suivante:

- aménagements individualisés 10 ans
- mobilier, machines et véhicules 5 ans
- matériel informatique (hardware) 3-5 ans

Stocks

Le matériel et les articles manufacturés achetés sont évalués à leur coût d'acquisition ou à la valeur nette du marché, si celle-ci est inférieure. Les marchandises stockées durant une longue période et les articles non courants font l'objet d'une correction de valeur appropriée.

Provisions techniques

Les provisions techniques sont nécessaires pour pouvoir garantir à l'avenir toutes les promesses de prestations existantes. Elles se composent des provisions pour prestations de courte durée, des provisions pour prestations de longue durée et des provisions pour allocations de renchérissement futures, ainsi que des provisions pour les frais de gestion des sinistres et pour les recettes de recours.

Les provisions pour prestations de courte durée sont constituées des provisions pour frais de traitement, des provisions pour prestations pour soins ainsi que des provisions pour indemnités journalières.

Les provisions pour frais de traitement et indemnités journalières sont calculées par type de prestation à partir de triangles de développement séparés.

Les prestations pour soins couvrent les prestations de soins et d'assistance, qui doivent être versées régulièrement aux assurés, généralement jusqu'à leur décès. Elles sont donc capitalisées, tout comme les rentes d'invalidité.

Les provisions pour prestations de longue durée se composent:

- des capitaux de couverture des rentes en cours pour cause d'invalidité (art. 18 ss LAA), d'impotence (art. 26 ss LAA) ou de décès (art. 28 ss LAA);
- des capitaux de couverture des allocations de renchérissement déjà fixées pour l'AFC et l'AAC;
- du supplément de sécurité mis à disposition pour le risque de paramètre;
- des réserves pour rentes, c'est-à-dire des provisions pour les accidents déjà survenus, pour lesquels les rentes et autres prestations de longue durée non allouées sous forme de rente ne sont pas encore déterminées.

Les capitaux de couverture sont calculés au moyen d'un logiciel certifié, selon les normes comptables édictées par le DFI. Au cas où ces normes comptables ne suffiraient pas, un supplément de sécurité est alimenté. Cette année, ce supplément de sécurité est exceptionnellement majoré, de manière à financer l'abaissement au 1er janvier 2020 du taux d'intérêt technique à 1,5 %. Les réserves pour rentes sont calculées selon la meilleure estimation possible («best estimate») sur la base de l'expérience historique acquise en matière de sinistres et elles suffisent donc, comme on pouvait s'y attendre, à financer les prestations d'assurance futures. Les réserves pour rentes sont déterminées selon une méthode d'estimation actuarielle reconnue.

Il y a lieu de constituer des provisions pour les frais de gestion des sinistres, afin de pouvoir garantir le règlement futur des cas qui existent actuellement.

Les provisions pour recettes de recours servent à déterminer, du point de vue actuel, les prestations de recours attendues afin de faire apparaître des valeurs nettes correctes.

Pour ce qui est de l'assurance militaire, la Suva agit en tant qu'organisme de règlement fiduciaire et non en tant qu'assureur. En vertu de la convention conclue avec le Conseil fédéral le 19 mai 2005, la Suva n'a aucune obligation, contractuelle ou de fait, de constituer des provisions techniques.

Autres réserves à destination spéciale

Si des événements passés laissent supposer une sortie de fonds au cours des exercices à venir, des réserves sont constituées à hauteur de la sortie de fonds vraisemblable, à la charge du compte de résultats. En outre, des provisions forfaitaires peuvent être constituées pour les charges d'exploitation, à des fins de compensation. De plus, ce poste comprend une réserve forfaitaire pour les risques découlant des placements. Les provisions qui ne sont plus nécessaires sont liquidées par le biais du compte de résultats.

Autres actifs et passifs

Les autres actifs et passifs (créances comprises) figurent au bilan à la valeur nominale ou d'acquisition, déduction faite d'éventuels amortissements.

Opérations hors bilan

Les engagements conditionnels et les autres engagements ne devant pas être portés au bilan apparaissent à la valeur nominale.

Activités accessoires

Les activités accessoires prévues par l'art. 67a LAA sont gérées au sein de la Suva en tant que centres de prestations. Les chiffres d'affaires internes ne sont pas éliminés; de même, le résultat et les postes du bilan sont présentés en valeur nette. Le résultat des activités accessoires est attribué à une propre réserve ou prélevé sur cette dernière.

Les cliniques de réadaptation de Bellikon et de Sion tiennent leur propre comptabilité sur la base du plan comptable de H+ (Les Hôpitaux de Suisse) et des prescriptions posées dans les Swiss GAAP RPC. À la mi-2018, le nouveau bâtiment de la clinique de réadaptation de Bellikon (RKB) a été mis en service. Dès 2019, le centre de prestations de l'activité accessoire sera restructuré.

Prévoyance en faveur du personnel

Les collaborateurs de la Suva sont affiliés à la fondation d'entreprise autonome constituée sous la dénomination d'Institution de Prévoyance en faveur du personnel de la Suva, Lucerne. Les médecins-chefs et les médecins assistants des deux cliniques (RKB et CRR) sont assurés auprès de la Fondation de prévoyance ASMAC, Berne. La Suva verse à ces deux institutions de prévoyance professionnelle les cotisations réglementaires de l'employeur et du personnel. Les cotisations patronales sont comptabilisées dans les frais de personnel.

Les membres de la Direction et les cadres supérieurs sont affiliés en plus à la Fondation de prévoyance en faveur des cadres de la Suva. La Suva verse à cette institution de prévoyance professionnelle extra-obligatoire les cotisations réglementaires de l'employeur et du personnel. Les cotisations patronales sont comptabilisées dans les frais de personnel.

1. Primes

1. Primes	2018	2017	+/-
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)	1 471 885	1 420 180	3,6
Assurance contre les accidents non professionnels (AANP), y compris primes de l'assurance par convention	2 017 553	1 978 527	2,0
Assurance facultative des chefs d'entreprise (AFC)	19 014	19 167	-0,8
Assurance-accidents des chômeurs (AAC)	161 028	175 520	-8,3
Assurance militaire (MV)	19 116	16 794	13,8
Primes nettes	3 688 596	3 610 188	2,2
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)	171 152	164 982	3,7
Assurance contre les accidents non professionnels (AANP)	256 531	251 687	1,9
Assurance facultative des chefs d'entreprise (AFC)	2 884	2 707	6,5
Assurance-accidents des chômeurs (AAC)	18 527	20 194	-8,3
Supplément de prime pour frais administratifs	449 094	439 570	2,2
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)	94 922	91 768	3,4
Assurance contre les accidents non professionnels (AANP)	15 014	14 754	1,8
Assurance-accidents des chômeurs (AAC): part AAP	261	289	-9,7
Assurance-accidents des chômeurs (AAC): part AANP	1 178	1 284	-8,3
Supplément de prime pour la prévention des accidents	111 375	108 095	3,0
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)	200	192	4,2
Assurance contre les accidents non professionnels (AANP)	285	281	1,4
Supplément pour le financement des allocations de renchérissement	485	473	2,5
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)	11 445	11 561	-1,0
Assurance contre les accidents non professionnels (AANP)	10 192	10 687	-4,6
Assurance facultative des chefs d'entreprise (AFC)	208	207	0,5
Supplément pour paiement par tranches	21 845	22 455	-2,7
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)	1 739	1 597	8,9
Assurance contre les accidents non professionnels (AANP)	2 366	2 208	7,2
Assurance facultative des chefs d'entreprise (AFC)	25	24	4,2
Intérêts moratoires	4 130	3 829	7,9
Assurance contre les accidents professionnels (AAP)	-11 236	-10 024	12,1
Assurance contre les accidents non professionnels (AANP)	-10 336	-8 995	14,9
Assurance facultative des chefs d'entreprise (AFC)	-145	-189	-23,3
Pertes nettes sur primes	-21 717	-19 208	13,1
Total des primes (montant brut) avant réduction du fonds de compensation	4 253 808	4 165 402	0.4
	-55 182	-62 084	2,1
Assurance contre les accidents professionnels (AAP) Réduction du fonds de compensation	-55 182 -55 182	-62 084 -62 084	-11,1 - 11,1
Total des primes (montant brut)	4 198 626	4 103 318	2,3
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			

2. Charges d'exploitation

2. Onlinges a exploitation	2018 2017		+/-	+/-	
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	en %	
Frais de personnel	434 180	440 019	-5 839	-1,3	
Indemnités à des tiers	37 603	35 230	2 373	6,7	
Frais de justice et de consultation	10 373	12 338	-1 965	- 15,9	
Mobilier, machines et véhicules	3 896	3 954	-58	-1,5	
Charges informatiques	49 329	59 724	-10 395	- 17,4	
Frais de locaux	33 943	41 328	-7 385	- 17,9	
Frais de bureau et d'administration	32 114	31 337	777	2,5	
Frais de matériel et frais spéciaux	5 490	5 174	316	6,1	
Corrections de valeur	28 482	32 200	-3 718	-11,5	
Autres charges	42 563	23 903	18 660	78,1	
Total des charges d'exploitation brutes	677 973	685 207	-7 234	-1,1	
Recettes des produits et prestations	-38 130	-37 775	355	0,9	
Compensation de prestations internes et inscriptions à l'actif du bilan	-87 056	-108 529	-21 473	-19,8	
Total des charges d'exploitation nettes	552 787	538 903	13 884	2,6	

Répartition des charges d'exploitation sur les branches d'assurance

	2018 AAP	2017 AAP	2018 AANP	2017 AANP	2018 AFC	2017 AFC	2018 AAC	2017 AAC	2018 MV	2017 MV	2018 Total	2017 Total
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
Exploitation de l'assurance	166 069	168 633	233 812	228 644	1 848	1 853	14 419	15 118	20 491	21 687	436 639	435 935
Prévention des accidents et maladies professionnels	89 851	86 931	_	_	_	_	_	_	_	_	89 851	86 931
Prévention des accidents non professionnels	_	_	24 976	15 266	_	_	1 321	771	_	_	26 297	16 037
Total	255 920	255 564	258 788	243 910	1 848	1 853	15 740	15 889	20 491	21 687	552 787	538 903

3. Produit des placements

	2018	2017	+/-
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Disponibilités	-12 055	-16 069	-25,0
Hypothèques, prêts et crédits syndiqués	91 415	99 753	-8,4
Obligations	293 390	308 944	-5,0
Placements immobiliers indirects	42 650	40 751	4,7
Immeubles de placement	201 356	195 523	3,0
Actions	164 331	158 613	3,6
Placements alternatifs	427 668	379 737	12,6
Overlay, hedging et portefeuille d'opportunité	3 209	3 975	-19,3
Autres produits financiers	-1 679	-1 422	18,1
Total du produit des placements	1 210 285	1 169 804	3,5

4. Gains et pertes résultant des placements

	2018	2017	+/-
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Disponibilités	4 788	-2 749	-274,2
Hypothèques, prêts et crédits syndiqués	-28 576	46 320	-161,7
Obligations	266 493	223 749	19,1
Placements immobiliers indirects	206 570	136 423	51,4
Immeubles de placement	1 064 649	5 002	n/a
Actions	2 286 418	946 090	141,7
Placements alternatifs	2 193 125	-1 415	n/a
Overlay, hedging et portefeuille d'opportunité	-437 146	-171 751	154,5
	5 556 320	1 181 669	370,2
Dotation à la provision pour risques découlant des placements	-5 817 655	-1 157 901	402,4
Total des gains et des pertes résultant des placements	-261 335	23 767	-1 199,6

En 2018, la Suva a réalisé une performance de – 2,7 %. Avec les principes d'évaluation appliqués précédemment, un résultat comptable de – 0,3 milliard de francs aurait été obtenu en prenant en compte les réserves latentes. Le passage du principe d'évaluation de la valeur la plus basse ou du coût amorti au principe de la valeur du marché a permis la comptabilisation, en fin d'exercice, d'un produit d'un montant de 5,8 milliards de francs issu de la dissolution des réserves latentes.

5. Frais de gestion des placements

	2018	2017	+/-
	1000 CHF	1000 CHF	en %
Disponibilités	1 051	1 116	-5,8
Hypothèques, prêts et crédits syndiqués	5 311	4 770	11,3
Obligations	5 456	5 462	-0,1
Placements immobiliers indirects	1 068	1 157	-7,7
Immeubles de placement	13 922	13 820	0,7
Actions	6 121	6 713	-8,8
Placements alternatifs	6 744	7 302	-7,6
Overlay, hedging et portefeuille d'opportunité	2 328	2 359	-1,3
Total des frais de gestion des placements	42 001	42 699	-1,6

6. Prélèvement sur la provision pour risques

découlant des placements	2018	2017 1000 CHF		en %	
•	1000 CHF				
AAP	1 589 897		_	n/a	
AANP	2 127 028		_	n/a	
AFC	16 759		-	n/a	
AAC	97 799		_	n/a	
Total du prélèvement sur la provision pour risques découlant des placements	3 831 483		_	n/a	

Comme la Confédération a décidé un abaissement, au 1er janvier 2020, du taux d'intérêt technique à 1,5 %, le supplément de sécurité – en tant que partie intégrante des provisions pour prestations de longue durée – a été augmenté au 31 décembre 2018. Pour financer cette augmentation, la provision pour risques découlant des placements a été réduite de 2874 millions de francs. De plus, conformément à la décision du Conseil de la Suva du 26 juin 2018, 958 millions de francs ont été prélevés de la provision afin de reverser ce montant, au cours des années suivantes, aux entreprises assurées (voir tableau 11).

7. Activités accessoires	Cliniques de réadaptation	Traitement de sinistres pour des tiers	Produits de sécurité	Promotion de la santé dans l'entreprise	Total
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
Chiffre d'affaires 2017	136 515	3 608	2 286	726	143 135
Résultat 2017 (versement à la réserve)	172	0	0	196	368
Chiffre d'affaires 2018	142 433	5 266	0	503	148 202
Résultat 2018 (versement à la réserve)	528	54	0	335	917
État du fonds de compensation au 31.12.2018	1 091	54	0	531	1 676

8 Placements

8. Placements	Valeur comptable 31.12.2017	2018 Variation de valeur	31.12.2018 Existant	Valeur de marché 31.12.2017	31.12.2018 Existant
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
Disponibilités 3)	2 532 669	-821 565	1 711 104	2 532 669	1 711 104
Hypothèques	652 219	39 854	692 072	652 219	692 072
Prêts et crédits syndiqués 1)	5 594 796	207 544	5 802 340	5 594 796	5 802 340
Obligations en CHF ³⁾	8 610 593	733 525	9 344 117	9 023 286	9 344 117
Obligations en monnaies étrangères 3)	5 403 354	485 775	5 889 129	5 687 399	5 889 129
Placements immobiliers indirects 3)	1 120 093	220 744	1 340 837	1 492 798	1 340 837
Immeubles de placement 2)	4 092 287	1 125 787	5 218 074	5 099 584	5 218 074
Actions suisses 3)	2 119 925	966 295	3 086 220	3 429 982	3 086 220
Actions étrangères 3)	5 749 998	1 237 753	6 987 752	8 205 833	6 987 752
Placements alternatifs 3, 4)	7 068 086	2 256 009	9 324 095	9 320 214	9 324 095
Overlay, hedging et portefeuille d'opportunité 3	145 608	18 868	164 476	163 955	164 476
Total	43 089 627	6 470 590	49 560 216	51 202 734	49 560 216

¹⁾ Y compris les prêts aux entreprises pour la promotion de la sécurité au travail.

Réserves latentes

	2018	201	17
	1000 CHF	100	00 CHF
Disponibilités		_	0
Hypothèques, prêts et crédits syndiqués		-	0
Obligations		-	696 738
Placements immobiliers indirects		_	372 705
Immeubles de placement		-	1 007 297
Actions		-	3 765 892
Placements alternatifs		-	2 252 128
Overlay, hedging et portefeuille d'opportunité		-	18 347
Total			8 113 107

En 2018, l'évaluation du bilan a passé du principe de la valeur la plus basse ou du coût amorti au principe de la valeur du marché. Les principes d'évaluation du bilan appliqués précédemment auraient fait ressortir des réserves latentes d'environ 5,8 milliards de francs en fin d'exercice. La modification de la méthode d'évaluation a entraîné la dissolution de toutes les réserves latentes.

 ³ Les immeubles de placement faisaient l'objet en fin d'exercice d'une constitution de gages pour un montant de 7,2 millions de francs.
 3 Les immeubles de placement faisaient l'objet en fin d'exercice d'une constitution de gages pour un montant de 7,2 millions de francs.
 3 Les dérivés inclus dans les placements sont répertoriés dans le tableau ci-après «Instruments financiers dérivés ouverts» (page 47). Certaines parties des comptes de trésorerie servant de garanties collatérales sont également incluses dans les catégories de placement.
 4 En ce qui concerne les placements alternatifs, des investissements en private equity de quelque 143 millions de francs ont été évalués par suite d'une offre ferme.

Instruments financiers dérivés ouverts	Valeur des c	ontrats	Valeur de marché et valeur comptable			
(inclus dans les placements)	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018 Positive	31.12.2018 Négative	31.12.2018 Total	31.12.2017 Total
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
Couverture						
Opérations à terme sur devises (OTC)	21 118 490	19 833 175	166 243	-98 663	67 580	51 039
Total couverture	21 118 490	19 833 175	166 243	-98 663	67 580	51 039
Négoce						
Contrats à terme sur obligations (ETD)	1 133 722	1 552 799	0	0	0	0
Credit default swaps (OTC)	150 157	533 070	247	-1 620	-1 373	10 311
Swaps de taux d'intérêt (OTC)	1 191 290	1 071 407	27 769	-62 720	-34 951	-37 908
Total dérivés sur obligations et taux d'intérêt	2 475 169	3 157 277	28 016	-64 340	-36 324	-27 597
Contrats à terme sur actions (ETD)	784 982	852 099	0	0	0	0
Contrats à terme sur dividendes/volatilité (ETD)	32 987	42 238	0	0	0	0
Total des dérivés sur actions	817 969	894 337	0	0	0	0
Opérations à terme sur devises (OTC)	7 450 018	16 353 949	45 642	-44 825	817	2 099
Total des opérations à terme sur devises	7 450 018	16 353 949	45 642	-44 825	817	2 099
Swaps d'indices (OTC)	1 015 171	1 239 697	1 122	-13 445	-12 323	10 377
Total des swaps d'indices	1 015 171	1 239 697	1 122	-13 445	-12 323	10 377
Total négoce	11 758 327	21 645 260	74 780	-122 610	-47 830	-15 121
Total dérivés	32 876 817	41 478 435	241 022	-221 273	19 750	35 918
Couverture des dérivés OTC (CSA)			151 379	-37 254	114 126	85 052
Risque de contrepartie subsistant		•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••			133 875	120 970

Afin d'atténuer le risque de contrepartie inhérent aux instruments dérivés de gré à gré (over-the-counter, OTC), des contrats de garantie (CSA) ont été conclus avec les contreparties. Les fluctuations de valeur quotidiennes du portefeuille de dérivés sont compensées par des paiements de garantie en espèces correspondants. À fin 2018, la valeur des dérivés de gré à gré en portefeuille, soit 19,8 millions de francs (35,9 millions de francs en 2017), était couverte par des garanties collatérales d'une valeur totale de 114,1 millions de francs (85,1 millions de francs en 2017). Sur le marché des opérations de mise en pension (repo), la Suva détenait au 31 décembre 2018 des positions pour un total de 250,0 millions de francs en tant que débiteur (cash taker). Comme il est d'usage sur le marché des repo, ces opérations étaient couvertes par des sûretés du même montant.

9. Créances

	2018	2017	+/- en %	
	1000 CHF	1000 CHF		
Créances de primes	3 027 824	3 363 838	-10,0	
Débiteurs recours	1 250 989	1 045 665	19,6	
Débiteurs prestations d'assurance	14 437	15 114	-4,5	
Créances d'impôts anticipés	38 074	53 457	-28,8	
Prestataires externes (p. ex. immeubles)	45 561	29 049	56,8	
Compte séparé AP/MP (CFST)	50 604	30 997	63,3	
Ducroire	-29 724	-26 192	13,5	
Autres créances	39 455	26 858	46,9	
Total des créances	4 437 220	4 538 786	-2,2	

10. Provisions techniques

	Provision po		Provision pour presta- tions de longue durée		Provision pour allocations de renchérissement		Total des provisions techniques	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
AAP	2 725 800	2 686 000	12 183 463	10 938 043	_	_	14 909 263	13 624 043
AANP	5 699 700	5 571 500	14 012 552	12 195 129	_	_	19 712 252	17 766 629
AFC	46 700	46 200	221 672	209 106	14 504	10 791	282 876	266 097
AAC	400 300	401 200	894 994	804 688	88 158	70 453	1 383 452	1 276 341
Total des provisions techniques	8 872 500	8 704 900	27 312 681	24 146 966	102 662	81 244	36 287 843	32 933 110

Comme la Confédération a décidé un abaissement, au 1er janvier 2020, du taux d'intérêt technique à 1,5 %, le supplément de sécurité – en tant que partie intégrante des provisions pour prestations de longue durée – a été augmenté au 31 décembre 2018. Le supplément de sécurité sert ainsi de provision au sens de l'art. 90 al. 3 LAA. Pour financer cette hausse, la provision pour risques découlant de placements a été réduite de 2874 millions de francs. L'assurance militaire étant financée par le biais d'un système de répartition, il n'est pas nécessaire de constituer des provisions.

11. Provisions non techniques

	Provision po découlant de placements			ur reverse- duits excep- placements	excep-		Total des provisions non techniques	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF	1000 CHF
État au 1er janvier	7 225 143	6 067 242	_	_	278 238	267 245	7 503 381	6 334 487
Constitution	5 817 655	1 157 901	958 000	_	65 441	35 563	6 841 096	1 193 464
Utilisation pour financer la modification de l'intérêt technique	-2 873 483	_	-	_	-	_	-2 873 483	_
Utilisation pour provision pour reversement de produits exceptionnels des placements	-958 000	-	-	-	-	-	-958 000	_
Utilisation	_	_	_	_	-39 438	-24 570	-39 438	-24 570
État au 31 décembre	9 211 315	7 225 143	958 000		304 242	278 238	10 473 557	7 503 381

12. Comptes de régularisation passifs

2018		2017	+/-	
	1000 CHF	1000 CHF	en %	
Primes facturées à l'avance	2 725 285	3 188 760	-14,5	
Recours	1 191 254	1 010 064	17,9	
Comptes de passage Syrius	702 294	607 001	15,7	
Autres comptes de régularisation passifs	117 441	149 296	-21,3	
Total des comptes de régularisation passifs	4 736 274	4 955 121	-4,4	

13. Opérations hors bilan

Les engagements non inscrits au bilan s'élèvent à 2977,3 millions de francs au 31 décembre 2018 (2935,1 millions en 2017). Ils se composent comme suit:

- engagements de paiement irrévocables usuels dans la branche pour un montant total de 2921,3 millions de francs dans le domaine du private equity (2837,3 millions en 2017) et de 10,5 millions de francs dans celui des hypothèques (9,8 millions en 2017)
- prêts à terme avec date de paiement en 2019 pour un montant de 14,0 millions de francs (8,0 millions en 2017)
- crédits syndiqués approuvés pour un montant de 31,5 millions de francs (CHF 80,0 millions en 2017)

Il n'existe pas d'autres engagements de la Suva en faveur de tiers, tels que cautionnements ou acceptations de garantie.

Prêt de titres (securities lending)

Prêt de titres

2018	2017	au 31.12.2018	au 31.12.2017
Produit 1000 CHF	Produit 1000 CHF	Titres prêtés 1000 CHF	Titres prêtés 1000 CHF
6 793	5 478	4 498 207	3 590 094

La Suva détient des sûretés pour un montant de $4\,572\,575\,000$ francs en nantissement du prêt de titres.

Rapport de l'organe de révision

à la Commission de contrôle des finances à l'attention du Conseil de la Suva et du Conseil fédéral sur les comptes annuels de la Suva, Lucerne

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Suva (aux pages 33 à 50), comprenant le compte d'exploitation général, le bilan, le tableau de financement, le tableau des fonds propres et l'annexe, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

Responsabilité du Conseil de la Suva

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux méthodes comptables indiquées dans l'annexe, incombe au Conseil de la Suva. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de la Suva est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion d'audit sur les comptes annuels. Nous avons réalisé notre audit conformément à la loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA) et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes aux méthodes comptables indiquées dans l'annexe.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de la Suva.

Le Conseil de la Suva est responsable de respecter les dispositions légales sur le financement des prestations de courte durée et des rentes conforme à l'art. 90 LAA (respect des prescriptions sur les procédures de financement). Selon l'art. 64b al. 1 LAA, l'organe de révision vérifie le respect de ces dispositions. Sur la base de notre audit, nous attestons que les dispositions légales sur le financement pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 sont respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA

Hieronymus T. Dormann Expert-réviseur agréé Réviseur responsable Elina Monsch Expert-réviseur agréé

Zurich, le 25 avril 2019

Rapport de la Commission de contrôle des finances

Sur mandat de la Commission de contrôle des finances CCF, KPMG SA a procédé, en sa qualité d'organe de révision, à un contrôle ordinaire des comptes annuels 2018 de la Suva. Selon son appréciation, les comptes de l'exercice 2018 sont conformes aux dispositions légales ainsi qu'aux règles d'établissement du bilan et aux principes d'évaluation figurant dans l'annexe des comptes annuels de la Suva.

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, KPMG SA a par ailleurs confirmé l'existence, pour l'établissement des comptes annuels, d'un système de contrôle interne (SCI) établi selon les directives du Conseil de la Suva.

Au vu des rapports de KPMG SA relatifs aux contrôles effectués selon les normes d'audit en vigueur en Suisse, la CCF estime que ces contrôles constituent une base suffisante pour recommander l'approbation des comptes annuels.

La CCF propose au Conseil de la Suva d'approuver les comptes annuels de la Suva pour l'exercice 2018 à l'attention du Conseil fédéral.

Lucerne, le 25 avril 2019

Commission de contrôle des finances

Le président: Roman Rogger Le vice-président: Urs Masshardt

Les membres: Judith Bucher, Kurt Gfeller, Markus Notter

La secrétaire: Alexandra Molinaro

Décisions du Conseil de la Suva

Le Conseil de la Suva prend acte du rapport de la Commission de contrôle des finances du 25 avril 2019 concernant l'approbation des comptes annuels de la Suva pour l'exercice 2018 à l'attention du Conseil fédéral.

- 1. Le rapport de gestion et les comptes annuels 2018 de la Suva sont approuvés.
- 2. Un montant de 5817654515 francs est versé à la provision pour risques découlant des placements par le débit du compte des produits financiers.
- L'excédent de produits de 3 071 845 francs de l'assurance contre les accidents professionnels est versé au fonds de compensation de cette branche d'assurance.
- 4. L'excédent de produits de 12 947 248 francs de l'assurance contre les accidents non professionnels est versé au fonds de compensation de cette branche d'assurance.
- 5. L'excédent de charges de 4256365 francs de l'assurance facultative des chefs d'entreprise est prélevé sur le fonds de compensation de cette branche d'assurance.
- L'excédent de produits de 2282690 francs de l'assurance-accidents des chômeurs est versé au fonds de compensation de cette branche d'assurance.
- 7. L'excédent de produits de 916692 francs des activités accessoires est versé à la réserve des activités accessoires.
- 8. L'excédent de charges de 10 104330 francs de la prévention des ANP est prélevé sur la réserve de la prévention des ANP.
- 9. Le compte d'exploitation équilibré de l'assurance militaire est approuvé.

Le Conseil de la Suva exprime à la Direction ainsi qu'aux collaboratrices et collaborateurs ses remerciements et sa reconnaissance pour le travail accompli.

Conformément à l'art. 61 al. 3 LAA, le rapport et les comptes sont soumis à l'approbation du Conseil fédéral.

Lucerne, le 7 juin 2019

Au nom du Conseil de la Suva

Le président: Gabriele Gendotti Le secrétaire général: Marc Epelbaum

Commentaires sur les comptes annuels 2018

Placements

Année de placement 2018

La Suva a réalisé une performance de –2,7 % sur ses placements durant l'exercice 2018. Tandis que les actions cotées essuyaient des pertes en partie substantielles et que les placements obligataires étaient eux aussi légèrement dans le rouge, les investissements en private equity, l'immobilier direct et les crédits, ainsi que la quasi-totalité des stratégies de hedge funds ont obtenu des résultats positifs. Pour ce qui est des placements sur le marché monétaire, la situation est demeurée difficile en raison des taux d'intérêt négatifs appliqués en Suisse, et l'écart de taux par rapport aux monnaies étrangères s'est traduit par des frais de couverture de change élevés.

La stratégie de placement de la Suva est axée sur le long terme et repose sur une large diversification. Une bonne moitié du patrimoine est investie en titres de crédit et à revenu fixe, 32 % en actions et en private equity, environ 13 % dans l'immobilier tant direct qu'indirect, le reste étant constitué d'autres placements alternatifs.

Performance

L'exercice 2018 s'est soldé pour la Suva par une performance de -2.7% (7,8 % en 2017). La valeur de marché des placements au 31 décembre 2018 s'établit à 49 699,2 millions de francs (51 202,7 millions et intérêts courus pour un montant de 156,1 millions en 2017).

Rendement direct

Le rendement direct est calculé sur le capital moyen investi en tenant compte des intérêts perçus et courus, des dividendes encaissés et des autres revenus courants. L'exercice 2018 s'est soldé par un rendement direct de 2,2 % (2,3 % en 2017).

Le tableau ci-après indique le rendement direct et la performance des placements au cours des cinq dernières années:

Année	Rendement direct		Rendement total (performance)	
	en %	en %		
2014		2,2	7,0	
2015		2,2	1,2	
2016		2,2	4,1	
2017		2,3	7,8	
2018		2,2	-2,7	
Moyenne géométrique des trois dernières années		2,2	3,0	
Moyenne géométrique des cinq dernières années		2,2	3,4	

Le degré de couverture financière au 31 décembre 2018 s'établit à 123,4 %.

Compte d'exploitation Assurance contre les accidents professionnels

	2018	2017
	1000 CHF	1000 CHF
Primes	1 740 107	1 680 256
Prestations pour soins et remboursement de frais	-419 014	-427 167
Indemnités journalières	-602 499	-585 724
Rentes et indemnités en capital	-644 561	-645 835
Allocations de renchérissement aux rentiers	-115 294	-120 521
Prestations d'assurance payées	-1 781 368	-1 779 247
Recettes de recours	47 514	35 287
Provisions pour prestations de courte durée	-39 800	-31 500
Provisions pour prestations de longue durée	-1 245 420	-2 742
Provisions pour allocations de renchérissement	0	_
Variation des provisions techniques	-1 285 220	-34 242
Exploitation de l'assurance	-166 069	-168 633
Prévention des accidents et des maladies professionnelles	-89 851	-86 931
Charges d'exploitation	-255 920	-255 564
Produit des placements	500 361	487 991
Gains et pertes résultant des placements		48 050
Frais de gestion des placements		-17 790
Dépenses récupérées au titre de la sécurité au travail	89 851	86 930
Contribution à la prévention des accidents et maladies professionnels	-94 921	-91 768
Prélèvement sur la provision pour risques découlant des placements	1 589 897	_
Dotation à la provision pour reversement de produits exceptionnels des placements	-397 022	_
Autres charges et produits	1 187 805	-4838
Résultat de l'activité opérationnelle	58 253	159 903
Résultat de l'exercice avant réduction du fonds de compensation	58 253	159 903
Réduction du fonds de compensation	-55 182	-62 084
Résultat de l'exercice après réduction du fonds de compensation	3 071	97 819
Dotation au fonds de compensation AAP	3 071	97 819
Affectation du résultat de l'exercice	3 071	97 819

Compte d'exploitation Assurance contre les accidents non professionnels

	2018	2017
	1000 CHF	1000 CHF
Primes	2 291 605	2 249 148
Prestations pour soins et remboursement de frais	-784 513	-813 559
Indemnités journalières	-733 419	-708 890
Rentes et indemnités en capital	-646 814	-649 465
Allocations de renchérissement aux rentiers	-116 556	-121 931
Prestations d'assurance payées	-2 281 302	-2 293 845
Recettes de recours	131 323	129 349
Provisions pour prestations de courte durée	-128 200	-110 200
Provisions pour prestations de longue durée	-1 817 423	-103 084
Provisions pour allocations de renchérissement	-	_
Variation des provisions techniques	-1 945 623	-213 284
Exploitation de l'assurance	-233 812	-228 644
Prévention des accidents non professionnels	-24 976	-15 266
Charges d'exploitation	-258 788	-243 910
Produit des placements	649 549	625 053
Gains et pertes résultant des placements	-174 485	-30 050
Frais de gestion des placements	-22 553	-22 828
Prélèvement sur la provision pour risques découlant des placements	2 127 028	-
Dotation à la provision pour reversement de produits exceptionnels des placements	-513 769	-
Autres charges et produits	1 613 259	
Résultat de l'activité opérationnelle	2 985	199 633
Résultat de l'exercice	2 985	199 633
Dotation au fonds de compensation AANP	12 947	199 633
Prélèvement sur le fonds de compensation pour la prévention ANP	-9 962	-
Affectation du résultat de l'exercice	2 985	199 633

Dans le cadre légal actuel, les recettes disponibles générées par le supplément de prime ne suffisent pas à financer les activités requises pour la prévention des accidents non professionnels. Dans l'attente d'un nouveau financement à long terme, les charges encourues sont, si possible, réduites; une réserve séparée reflète le déficit résiduel.

Compte d'exploitation Assurance facultative des chefs d'entreprise

	2018	2017
	1000 CHF	1000 CHF
Primes	21 986	21 918
Prestations pour soins et remboursement de frais	-6 014	-5 586
Indemnités journalières	-7 119	-6 330
Rentes et indemnités en capital	-11 312	-11 189
Allocations de renchérissement aux rentiers	-1 038	-1 073
Prestations d'assurance payées	-25 483	-24 178
Recettes de recours	736	1 771
Provisions pour prestations de courte durée	-500	-400
Provisions pour prestations de longue durée	-12 566	4 039
Provisions pour allocations de renchérissement	-3 713	-3 000
Variation des provisions techniques	-16 779	639
Charges d'exploitation	-1 848	-1 853
Produit des placements	11 419	10 912
Gains et pertes résultant des placements	-1 731	1 112
Frais de gestion des placements	-398	-400
Prélèvement sur la provision pour risques découlant des placements	16 758	0
Dotation à la provision pour reversement de produits exceptionnels des placements	-8 917	-
Autres charges et produits	7 842	0
Résultat de l'activité opérationnelle	-4 256	9 921
Résultat de l'exercice	-4 256	9 921
Fonds de compensation AFC: prélèvement ou dotation	-4 256	9 921
Affectation du résultat de l'exercice	-4 256	9 921

Compte d'exploitation Assurance-accidents des chômeurs

	2018	2017
	1000 CHF	1000 CHF
Primes	180 994	197 286
Prestations pour soins et remboursement de frais	-56 165	-61 261
Indemnités journalières	-73 162	-74 953
Rentes et indemnités en capital	-33 607	-34 627
Allocations de renchérissement aux rentiers	-1 480	-1 521
Prestations d'assurance payées	-164 414	-172 362
Recettes de recours	9 352	10 313
Provisions pour prestations de courte durée	900	-23 400
Provisions pour prestations de longue durée	-90 306	-35 611
Provisions pour allocations de renchérissement	-17 705	-15 000
Variation des provisions techniques	-107 111	-74 011
Exploitation de l'assurance	-14 419	-15 118
Prévention des accidents non professionnels	-1 321	-771
Charges d'exploitation	-15 740	-15 889
Produit des placements	48 956	45 848
Gains et pertes résultant des placements	-7 438	4 655
Frais de gestion des placements	-1 705	-1 681
Contribution à la prévention des accidents et maladies professionnels	-260	-289
Prélèvement sur la provision pour risques découlant des placements	97 799	-
Dotation à la provision pour reversement de produits exceptionnels des placements	-38 292	-
Autres charges et produits	59 247	-289
Résultat de l'activité opérationnelle	2 141	-6 130
Résultat de l'exercice	2 141	-6 130
Fonds de compensation AAC: dotation ou prélèvement	2 283	-6 130
Prélèvement sur le fonds de compensation pour la prévention ANP	-142	-
Affectation du résultat de l'exercice	2 141	-6 130

Compte d'exploitation Assurance militaire

	2018	2017
	1000 CHF	1000 CHF
Primes	19 116	16 794
Prestations pour soins et remboursement de frais	-67 931	-70 544
Indemnités journalières	-25 824	-27 364
Rentes et indemnités en capital	-81 427	-85 831
Prestations d'assurance payées	-175 182	-183 739
Recettes de recours	940	4 536
Charges d'exploitation	-20 491	-21 687
Dépenses récupérées au titre de l'assurance militaire	175 617	184 096
Autres charges et produits	175 617	184 096
Résultat de l'activité opérationnelle	0	0
Résultat de l'exercice	0	0

Commentaires sur le compte d'exploitation Assurance militaire

La Confédération a transféré la gestion de l'assurance militaire à la Suva le 1^{er} juillet 2005. La Suva gère l'assurance militaire comme une assurance sociale autonome régie par le droit de l'assurance militaire. Pour autant qu'elles ne soient pas couvertes par les primes des assurés ou les recettes provenant d'actions récursoires, les prestations d'assurance et les dépenses administratives de l'assurance militaire continuent à être financées par la Confédération sous une forme spéciale du système de répartition. La Suva tient pour l'assurance militaire un compte d'exploitation séparé qui constitue la base des prestations remboursées par la Confédération.

L'assurance militaire concrétise, en tant qu'institution investie de la responsabilité étatique, le mandat constitutionnel qui prévoit la couverture d'assurance complète des personnes au service de la Confédération dans le cadre du maintien de la sécurité et de la paix. Elle couvre toutes les affections physiques, mentales ou psychiques de l'assuré qui se manifestent durant les services et activités mentionnés.

Le risque actuariel est assumé par la Confédération. La Suva agit en tant qu'organisme de règlement fiduciaire, et non comme assureur de la Confédération. En vertu de cette disposition, elle n'a aucune obligation contractuelle ou de fait de constituer des provisions pour des prestations en capital.

Prestations pour soins et indemnités journalières

Les chiffres de l'assurance militaire sont bons et se situent dans les limites du budget. Le nombre de cas a diminué de 5 % du fait de la suppression d'une école de recrues (ER) dans le cadre du développement de l'armée. Par conséquent, les coûts occasionnés après le service (frais de traitement, indemnités journalières) sont également plus faibles. Selon les informations fournies par le DDPS, le nombre des recrues rejoindra dès 2019 le niveau d'avant 2017, même si, à l'avenir, seules deux écoles de recrues seront mises sur pied chaque année.

Diminution des rentes versées

La baisse du coût des rentes résultant de facteurs démographiques se maintient. De plus, comme les années précédentes, la gestion des cas, conjuguée à une action résolue en faveur de la réinsertion professionnelle, a permis d'abaisser à nouveau le nombre des nouvelles rentes d'invalidité.

Charges d'exploitation de l'assurance

La Confédération rembourse à la Suva, pour la gestion de l'assurance militaire, les charges d'exploitation effectives engendrées par l'exécution de la LAM. En ce qui concerne les dépenses administratives, le résultat obtenu est également bon. Par rapport à l'exercice précédent, les coûts ont diminué d'environ 5 % (voir www.suva.ch/assurance-militaire).

Comparaison sur cinq ans

Bilan	2018	2017	2016	2015	2014
	mio. CHF				
Somme du bilan	54 863,9	48 723,8	46 840,4	44 460,6	40 680,9
Actif					
Placements	49 560,2	43 089,6	41 357,7	39 957,2	38 763,4
Immobilisations incorporelles	133,1	145,2	157,3	254,2	250,5
Immobilisations corporelles	37,7	46,4	47,7	49,3	52,7
Stocks de matériel et d'articles manufacturés	_	1,6	0,5	1,8	2,2
Créances	4 437,2	4 538,8	4 458,8	3 150,6	517,8
Disponibilités	531,4	717,4	614,2	789,8	861,8
Comptes de régularisation actifs	164,3	184,8	204,2	257,7	232,5
Passif					
Provisions pour prestations de courte durée	8 872,5	8 704,9	8 539,4	8 372,1	8 215,1
Provisions pour prestations de longue durée (y c. supplément pour allocations de renchérissement)	27 415,4	24 228,2	24 072,8	23 932,7	23 799,5
Provisions techniques	36 287,9	32 933,1	32 612,2	32 304,8	32 014,6
Provisions non techniques	10 473,6	7 503,4	6 334,5	5 667,5	4 673,6
Engagements financiers	7,2	17,4	15,4	11,6	81,6
Autres engagements	335,4	296,1	292,4	252,3	495,8
Comptes de régularisation passifs	4 736.3	4 955,1	4 868,7	3 517,0	729,1
Réserves générales	1 332.9	1 332,9	1 333,3	1 292,2	1 250,3
Fonds de compensation	1 690,6	1 685,8	1 383,8	1 415,2	1 436,0

Compte tenu d'une modification des principes comptables déterminants pour la Suva, la structure du bilan est en partie nouvelle par rapport à l'exercice précédent. Pour améliorer la comparabilité, la présentation des chiffres de l'exercice précédent a été adaptée. De plus, le mode d'évaluation des placements a été modifié et les provisions pour prestations de longue durée ont été ajustées au nouveau taux d'intérêt technique.

3 023,5

3 018,7

2 717,1

2 707,4

2 686,3

Fonds propres

Compte d'exploitation général

	2018	2017	2016	2015	2014
	mio. CHF				
Primes (valeur brute, pertes déduites)	4 253,8	4 165,4	4 131,4	4 239,6	4 207,0
Prestations pour soins et remboursement de frais	-1 333,7	-1 378,1	-1 401,8	-1 345,9	-1 305,8
Indemnités journalières	-1 442,0	-1 403,3	-1 389,9	-1 332,9	-1 320,4
Rentes et indemnités en capital	-1 417,7	-1 426,9	-1 409,9	-1 395,7	-1 395,1
Allocations de renchérissement aux rentiers	-234,4	-245,1	-255,4	-265,3	-275,5
Prestations d'assurance payées	-4 427,8	-4 453,4	-4 457,0	-4 339,8	-4 296,8
Recettes de recours	189,9	181,3	199,5	154,1	181,3
Provisions pour prestations de courte durée	-167,6	-165,5	-167,3	-157,0	-141,7
Provisions pour prestations de longue durée	-3 165,7	-137,4	-114,0	-126,1	-263,1
Provisions pour allocations de renchérissement	-21,4	-18,0	-26,1	-7,2	-3,0
Variation des provisions techniques	-3 354,7	-320,9	-307,4	-290,3	-407,8
Charges d'exploitation	-552,8	-538,9	-700,3	-557,3	-551,3
Produit des placements	1 210,3	1 169,8	1 081,8	1 090,1	1 048,6
Gains et pertes résultant des placements	-261,3	23,7	19,7	-381,6	-110,8
Frais de gestion des placements	-42,0	-42,7	-44,6	-45,3	-46,2
Dépenses récupérées au titre de la sécurité au travail	89,9	86,9	92,7	93,3	93,4
Contribution à la prévention des accidents et maladies professionnels	-95,2	-92,0	-92,3	-91,2	-91,3
Dépenses récupérées au titre de l'assurance militaire	175,6	184,1	194,4	197,2	191,5
Prélèvement sur la provision pour risques découlant des placements	3 831,5	-	-	-	-
Dotation à la provision pour reversement de produits exceptionnels des placements	-958,0	-	-	-	_
Autres charges et produits	3 043,8	179,0	194,8	199,3	193,6
Résultat de l'activité opérationnelle	59,2	363,3	117,9	68,9	217,6
Résultat des activités accessoires	0,9	0,4	_	_	_
Versement réglementaire à la réserve générale	_		-40,8	-41,9	-41,3
Résultat de l'exercice avant réduction du fonds de					
compensation	60,1	363,7	77,1	27,0	176,3
Réduction du fonds de compensation	-55,2	-62,1	-44,9		-70,5
Résultat de l'exercice après réduction du fonds de compensation	4,9	301,6	32,2	-20,7	105,8

Provisions pour prestations de longue durée (sans supplément pour allocations de renchérissement)

	2018	2017	2016	2015	2014
	mio. CHF				
Prestations de longue durée AAP	12 183,4	10 938,0	10 935,3	10 912,5	10 879,0
Variation	1 245,4	2,7	22,8	33,5	80,0
Prestations de longue durée AANP	14 012,6	12 195,1	12 092,1	12 011,8	11 912,0
Variation	1 817,5	103,0	80,3	99,8	159,7
Prestations de longue durée AFC	221,7	209,1	213,1	212,4	221,2
Variation	12,6	-4,0	0,7	-8,8	4,1
Prestations de longue durée AAC	895,0	804,7	769,1	758,9	757,2
Variation	90,3	35,6	10,2	1,7	19,3
Total	27 312,7	24 146,9	24 009,6	23 895,6	23 769,4

Provision pour prestations de courte durée (cas courants)

(cas courants)	2018	2017	2016	2015	2014
	mio. CHF				
Provision	8 872,5	8 704,9	8 539,4	8 372,1	8 215,1
Variation	167,6	165,5	167,3	157,0	141,7

Masse salariale assurée

	2018	2017	2016	2015	2014
	mio. CHF				
Assurance contre les accidents professionnels	152 449,3	149 547,9	147 875,0	143 545,2	142 823,1
Variation	2 901,4	1 672,9	4 329,8	722,1	2 598,9
Assurance contre les accidents non professionnels	151 672,3	148 775,6	147 098,1	142 754,6	142 076,4
Variation	2 896,7	1 677,5	4 343,5	678,2	2 567,0
Assurance-accidents des chômeurs	5 191,2	5 093,8	5 215,0	4 762,0	4 502,8
Variation	97,4	-121,2	453,0	259,2	87,2

Évolution du nombre des accidents

	2018	2017	2016	2015	2014
	Cas	Cas	Cas ¹⁾	Cas ¹⁾	Cas
Assurance contre les accidents professionnels	181 315	177 973	178 282	180 315	182 141
Variation	3 342	-309	-2 033	-1 826	-1 622
Assurance contre les accidents non professionnels	276 317	268 934	263 987	265 209	261 360
Variation	7 383	4 947	-1 222	3 849	-1 661
Assurance facultative des chefs d'entreprise	1 544	1 139	1 094	1 135	1 146
Variation	405	45	-41	-11	-87
Assurance-accidents des chômeurs	16 441	17 655	17 647	16 375	15 274
Variation	-1 214	8	1 272	1 101	515
Total	475 617	465 701	461 010	463 034	459 921

¹⁾ Le nombre de cas indiqué pour 2015 est différent des chiffres publiés dans le rapport de gestion 2015 en raison d'ajustements internes.

Évolution des valeurs de marché des placements

	2018	2017	2016	2015	2014
	mio. CHF				
Disponibilités	1 711,1	2 532,7	2 328,1	1 944,1	1 711,3
Hypothèques	692,1	652,2	549,4	500,0	419,6
Prêts et crédits syndiqués	5 802,3	5 594,8	5 538,2	5 722,8	5 604,3
Obligations en CHF	9 344,1	9 023,3	8 171,3	8 477,9	7 577,3
Obligations en monnaies étrangères	5 889,1	5 687,4	5 253,0	4 847,7	5 508,3
Placements immobiliers indirects	1 340,8	1 492,8	1 346,1	1 355,9	1 491,4
Immeubles de placement (immeubles en construction inclus)	5 218,1	5 099,6	4 960,9	4 826,1	4 644,2
Actions suisses	3 086,2	3 430,0	3 192,3	3 332,4	3 285,2
Actions étrangères	6 987,8	8 205,8	7 680,8	6 917,0	7 273,6
Placements alternatifs	9 324,1	9 320,2	8 977,4	8 684,5	8 922,4
Overlay, hedging et portefeuille d'opportunité	164,5	164,0	-36,1	-205,6	-151,5
Intérêts courus (diverses catégories de placement)	138,9	156,1	168,3	191,4	210,3
Total des valeurs de marché des placements	49 699,2	51 358,8	48 129,8	46 594,2	46 496,4

Chiffres relatifs au domaine de l'assurance

Prestations d'assurance

	2018	2017	+/-
	mio. CHF	mio. CHF	en %
Assurance contre les accidents professionnels	1 781	1 779	0,1
Assurance contre les accidents non professionnels	2 281	2 294	-0,6
Assurance facultative des chefs d'entreprise	26	24	8,3
Assurance-accidents des chômeurs	165	172	-4,1
Assurance militaire	175	184	-4,9
Total des prestations d'assurance ¹⁾	4 428	4 453	-0,6

Accidents et maladies professionnelles

	2018	2017	+/-
	Cas	Cas	en %
Accidents enregistrés (AAP, AANP, AFC, AAC)	473 074	462 967	2,2
Accidents professionnels	178 772	175 239	2,0
Accidents non professionnels	276 317	268 934	2,7
Accidents concernant l'AFC	1 544	1 139	35,6
Accidents concernant l'AAC	16 441	17 655	-6,9
Maladies professionnelles enregistrées	2 543	2 734	-7,0
Total des accidents et des maladies professionnelles enregistrés	475 617	465 701	2,1

Rentes

	Cas	en %
1 806	1 909	-5,4
1 522	1 658	-8,2
284	251	13,1
4 138	4 356	-5,0
69 774	70 631	-1,2
15 530	16 009	-3,0
	1 522 284 4 138 69 774 15 530	1 522 1 658 284 251 4 138 4 356 69 774 70 631

¹⁾ Prestations pour soins, remboursement de frais, indemnités journalières, rentes, prestations en capital, allocations de renchérissement, à l'exclusion des dotations à la réserve pour accidents non liquidés, au capital de couverture des rentes et de la contribution à la prévention des accidents et maladies professionnels

Procédure de recours

	2018	2017	+/-
	Cas	Cas	en %
Nombre d'oppositions déposées	3 778	4 009	-5,8
Recours devant les tribunaux cantonaux d'assurance	1 048	1 028	1,9
Jugements entièrement en faveur de la Suva	692	733	-5,6
Jugement partiellement en faveur de la Suva	94	66	42,4
Jugements défavorables à la Suva	169	173	-2,3
Recours jugés par les tribunaux cantonaux d'assurance	955	972	-1,7
interjetés par des assurés	151	117	29,1
interjetés par la Suva	29	30	-3,3
Recours au Tribunal fédéral	180	147	22,4
Jugements entièrement en faveur de la Suva	153	136	12,5
Jugements partiellement en faveur de la Suva	17	13	30,8
Jugements défavorables à la Suva	12	13	-7,7
Recours jugés par le Tribunal fédéral	182	162	12,3

Adresses

Siège

Suva

Fluhmattstrasse 1, 6002 Lucerne Tél. 041 419 51 11, 0848 830 830 Fax 041 419 58 28, 0848 830 831 www.suva.ch

Agences

Suva Aarau

Rain 35, 5001 Aarau Tél. 062 836 15 15 Fax 062 836 16 49

Suva Basel

St. Jakobs-Strasse 24, 4002 Basel Tél. 061 278 46 00 Fax 061 278 46 21

Suva Bellinzona

Piazza del Sole 6, 6501 Bellinzona Tél. 091 820 20 11 Fax 091 820 22 10

Suva Bern

Laupenstrasse 11, 3001 Bern Tél. 031 387 33 33 Fax 031 387 33 34

Suva La Chaux-de-Fonds et Delémont

Site de La Chaux-de-Fonds Avenue Léopold-Robert 25 2300 La Chaux-de-Fonds Tél. 032 911 31 11 Fax 032 911 31 13

Site de Delémont Quai de la Sorne 22, 2800 Delémont 1 Tél. 032 424 44 11 Fax 032 424 44 12

Suva Chur und Linth

Site de Coire Tittwiesenstrasse 25, 7001 Chur Tél. 081 286 26 11 Fax 081 286 26 66

Site de Ziegelbrücke Ziegelbrückstrasse 64, 8866 Ziegelbrücke Tél. 055 617 24 24 Fax 055 617 24 25

Suva Fribourg

Rue de Locarno 3, 1701 Fribourg Tél. 026 350 36 11 Fax 026 350 36 21

Suva Genève

Rue Ami-Lullin 12, 1211 Genève 3 Tél. 022 707 84 04 Fax 022 707 85 05

Suva Lausanne

Avenue de la Gare 19, 1001 Lausanne Tél. 021 310 81 11 Fax 021 310 81 10

Suva Sion

Avenue de Tourbillon 36, 1951 Sion Tél. 027 329 12 12 Fax 027 329 12 13

Suva Solothurn

Schänzlistrasse 8, 4501 Solothurn Tél. 032 626 45 45 Fax 032 626 45 46

Suva St. Gallen

Unterstrasse 15, 9001 St. Gallen Tél. 071 227 73 73 Fax 071 227 73 77

Suva Wetzikon

Guyer-Zeller-Strasse 27, 8620 Wetzikon ZH Tél. 044 933 95 11 Fax 044 933 95 55

Suva Winterthur

Lagerhausstrasse 15, 8401 Winterthur Tél. 052 265 71 71 Fax 052 265 70 91

Suva Zentralschweiz

Löwenplatz 1, 6002 Luzern Tél. 041 418 86 86 Fax 041 418 86 88

Suva Zürich

Dreikönigstrasse 7, 8022 Zürich Tél. 044 205 91 11 Fax 044 205 90 20

Numéros de service de l'agence de votre région Tél. 0848 820 820 Fax 0848 820 821

Cliniques

Rehaklinik Bellikon

Mutschellenstrasse 2, 5454 Bellikon Tél. 056 485 51 11 Fax 056 485 54 44 www.rehabellikon.ch

Clinique romande de réadaptation

Avenue Grand-Champsec 90, 1951 Sion Tél. 027 603 30 30 Fax 027 603 30 31 www.crr-suva.ch

Sécurité au travail

Suva Luzern

Rösslimattstrasse 39, 6002 Luzern Tél. 041 419 51 00 Fax 041 419 57 57

Suva Lausanne

Avenue de la Gare 23, 1001 Lausanne Tél. 021 310 80 40 Fax 021 310 80 49

Suva Bellinzona

Piazza del Sole 6, 6501 Bellinzona Tél. 091 820 20 42 Fax 091 820 22 30

Sécurité durant les loisirs

Suva Luzern

Rösslimattstrasse 39, 6002 Luzern Tél. 041 419 51 00 Fax 041 419 57 57

Suva Fribourg

Rue de Locarno 3, 1701 Fribourg Tél. 026 350 36 11 Fax 026 350 36 21

Suva Bellinzona

Piazza del Sole 6, 6501 Bellinzona Tél. 091 820 20 42 Fax 091 820 22 30

Assurance militaire

Militärversicherung Bern

Laupenstrasse 11, 3001 Bern Tél. 031 387 35 35 Fax 031 387 35 70

Militärversicherung St. Gallen

Unterstrasse 15, 9001 St. Gallen Tél. 071 227 75 11 Fax 071 227 75 10

Assurance militaire Genève

Rue Ami-Lullin 12, 1211 Genève 3 Tél. 022 707 85 55 Fax 022 707 85 56

Assicurazione militare Bellinzona

Piazza del Sole 6, 6501 Bellinzona Tél. 091 820 20 11 Fax 091 820 21 20

Suva

Communication d'entreprise Case postale, 6002 Lucerne Tél. 041 419 58 51 medias@suva.ch www.suva.ch

Conception graphique: MetaDesign SA, Zurich Portraits: Keren Bisaz, Fribourg, Christof Schürpf, Lucerne, et Christian Grund, Zurich

Direction du projet: Marcel Hauri, Suva

Le rapport de gestion de la Suva est disponible:

- en version électronique sous forme de fichier PDF en langues française, allemande, italienne et anglaise
- sous forme imprimée en version condensée en langues française, allemande et italienne

Téléchargement et commandes

Téléchargement du rapport de gestion: www.suva.ch/1278-106-18.f Commande de la version condensée: www.suva.ch/1280-18.f

Référence

1278-106-18.f

Reproduction autorisée avec mention de la source. © Suva, juin 2019